

LE DEVOIR

VOL. XCIX N° 171

LE JEUDI 31 JUILLET 2008

89¢ + TAXES = 1\$

Cannon enfonce une porte ouverte

Main-d'œuvre: Québec n'avait pas de permission à demander pour négocier avec la France

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Le gouvernement Harper enfonce une porte ouverte en faisant savoir haut et fort qu'il «permet» à Québec de négocier une entente sur la main-d'œuvre avec la France, croit-on au bureau de

Jean Charest. «On n'a de toute façon pas de permission à demander au gouvernement fédéral pour faire une chose comme celle-là», a rétorqué hier Hugo D'Amours, l'attaché de presse du premier ministre québécois. «Le principe qui a toujours prévalu est celui-ci: ce qui est de notre compétence chez nous est de

notre compétence partout», a-t-il insisté, évoquant une doctrine définie à l'époque de la Révolution tranquille par l'ancien ministre Paul Gérin-Lajoie. D'ailleurs, depuis le lancement des négociations entre le Québec et la France, il y a un an, le gouvernement Charest n'a «à aucun moment eu de discussion avec

Ottawa» sur le sujet, a précisé M. D'Amours.

En entrevue au *Globe and Mail* hier, le lieutenant conservateur québécois Lawrence Cannon faisait savoir que le gouvernement Harper ne s'opposerait pas à

VOIR PAGE A 8: CANNON

STÉPHANIE DUBOIS A RAISON D'UNE TOP 20 MONDIALE



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

«Je suis toujours restée positive. Je savais que j'étais capable de gagner ce match-là, même avec un déficit de 4-5», a dit Stéphanie Dubois à l'issue de la rencontre.

Plan de match: être agressive

La Lavalloise de 21 ans accède au troisième tour

BRIAN MYLES

Stéphanie Dubois a été récompensée pour sa pugnacité hier à la coupe Rogers, en surmontant un déficit de 4-5 dans le troisième et décisif set face à la Russe Maria Kirilenko pour finalement l'emporter et accéder à la troisième ronde du tournoi pour la deuxième fois consécutive à Montréal.

La Lavalloise de 21 ans a poursuivi sur sa lancée en éliminant Kirilenko, 13^e tête de série, en trois sets enlevants de 6-2, 2-6, 7-6 (4) au Stade Uniprix. «Je suis vraiment contente d'être restée combative jusqu'à la fin.

J'étais agressive et je suis vraiment contente d'avoir fini en beauté», a lancé Dubois à chaud sur le terrain central, devant une foule en liesse, évidemment.

Avec cette performance, Dubois se rapproche d'un autre grand rendez-vous. Au troisième tour, elle affrontera en effet la gagnante du match opposant la Québécoise Aleksandra Wozniak (41^e au monde) à la Serbe Jelena Jankovic (2^e). Au moment de mettre sous presse, ce match tant attendu était sur le point de commencer.

Lors de l'édition 2006 de la coupe Rogers, Stéphanie Dubois avait également accédé aux huitièmes de finales, en raison de l'abandon de la Belge Kim Clijsters.

Cette fois, elle accède au troisième tour dans l'honneur et l'enthousiasme.

Des raquettes de prestige

Stéphanie Dubois, qui occupe le 122^e rang mondial au classement de la WTA, vient de se farcir la 20^e meilleure raquette de la planète en venant à bout de Kirilenko. Lundi dernier, elle a causé une autre surprise en prenant rapidement les devants 6-1 contre Olga Govortsova, 48^e au monde. La Bulgare a abandonné

VOIR PAGE A 8: DUBOIS

Silence Internet à Pékin

Embarras au CIO

CLAUDE LÉVESQUE

Depuis lundi, de nombreux sites Internet de médias étrangers et d'organisations de défense des droits de l'homme ne sont plus accessibles en Chine, où le gouvernement avait pourtant promis d'être plus libéral en cette matière au moment de se voir confier l'organisation des Jeux olympiques il y a sept ans.

La mesure a mis le Comité olympique international (CIO) dans l'embarras, celui-ci se voyant obligé hier d'admettre qu'il avait déjà été averti, au moins de façon vague, que Pékin allait agir de la sorte.

Lundi, les journalistes étrangers déjà en poste au centre de presse du village olympique dans la capitale chinoise ont constaté que les sites en mandarin et en cantonnais de la BBC (la télévision publique britannique), les sites de la chaîne allemande Deutsche Welle et de Radio Free Asia, de même que celui de l'organisation de défense des droits de l'homme Amnesty International et ceux liés à des associations d'exilés tibétains ou à des adeptes de la philosophie et des techniques de méditation Falun Gong ne pouvaient plus être consultés.

Plusieurs sites de médias étrangers et d'ONG demeurent bloqués par les autorités chinoises. Les sites de quelques journaux de Hong Kong et de Taïwan ont également été bloqués, de même que des pages «sensibles» d'autres médias.

Plusieurs journalistes se sont en outre plaints de difficultés à naviguer sur la Toile ou à envoyer des textes et des photos, apparemment parce que les mécanismes de surveillance réduisent la capacité du réseau et ralentissent les connexions.

Le président de la commission des médias du CIO a confirmé la fermeture de sites. «Il y aura un accès plein ouvert et libre à Internet durant les Jeux afin de permettre aux journalistes de couvrir les Olympiques», a dit Kevan Gosper dans une entrevue publiée hier dans le quotidien *South China Morning Post*. Mais j'ai

VOIR PAGE A 8: PÉKIN



Plusieurs sites de médias étrangers et d'ONG demeurent bloqués par les autorités chinoises.



REUTERS

Israël Olmert renonce au pouvoir

À lire en page A 5

Mutantès, ou le risque partagé

On en parle sans en parler depuis des mois, on sait que ça mèlera chanson, danse, art contemporain et théâtre, et qu'il y aura une sorte de chœur grec. Autrement, on sait surtout qu'on va tous découvrir la création inédite la plus attendue de l'année en même temps: live à Wilfrid, ce soir, demain et samedi. Vivons le compte à rebours avec l'intéressé.

SYLVAIN CORMIER

Calculons. On est mardi matin, 9h30. La première des quatre représentations de *Mutantès* a lieu jeudi, à 20h, si Dieu le veut, comme dirait Roger Brulotte. On est donc à 58 heures et demie de la naissance de la bête sur la scène de Wilfrid-Pelletier et, au bout du fil, Pierre Lapointe reçoit le chiffre comme une épreuve de réalité. «Quand on calcule en heures, c'est vraiment proche!» Il rit. Pas de façon hystérique. Un petit rire nerveux, qui respire plus l'excitation que l'anxiété. «Hier, on a fait le tour de la salle avec les membres du chœur, et on a tous pris conscience en même temps que c'est gros, Wilfrid-Pelletier. À l'Usine C, le décor arrivait directement sur le bord des murs. À Wilfrid, il y a du vide tout autour. Ça donne un peu plus le vertige.» Un peu plus le vertige, mais sinon, ça va. C'est prêt.

VOIR PAGE A 8: LAPOINTE



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

INDEX

Annances.....	B 4	Idées	A 7
Avis publics..	B 5	Météo.....	B 6
Bourse.....	B 2	Monde.....	A 5
Culture.....	B 8	Mots croisés..	B 5
Décès.....	B 4	Sports.....	B 6
Économie.....	B 1	Sudoku.....	B 4
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7



LES ACTUALITÉS



Maxime Bernier a retrouvé ses collègues, hier à Lévis, à l'occasion du caucus conservateur. Sur la photo, il échange quelques mots avec le ministre de la Sécurité publique, Stockwell Day.

Affaire Couillard

Bernier veut tourner la page sur sa mésaventure

Lévis — Le député de Beauce, Maxime Bernier, estime s'être expliqué suffisamment sur toute l'affaire qui lui a fait perdre son poste de ministre et il affirme vouloir maintenant tourner la page.

Après s'être fait discret pendant quelques mois, l'ex-ministre des Affaires étrangères a renoué, hier, avec ses collègues conservateurs réunis en caucus à Lévis.

Tout de bleu vêtu, M. Bernier a fait valoir qu'il s'est expliqué en juin dernier, lors d'un discours dans le cadre d'un rassemblement partisan dans sa circonscription.

«Je pense que l'histoire a été réglée en ce qui me concerne, j'ai été très clair lors de mon discours devant les Beaucerons et les Québécois», a souligné l'ex-ministre, ajoutant que pour lui, «la page est tournée».

À la fin du mois de mai, en pleine tourmente à la suite des révélations sur les liens qu'entretenaient son ex-petite amie avec des membres des motards criminels, M. Bernier a dû dire adieu à son poste au sein du conseil des ministres.

Cette démission survenait au moment où son ex-copine, Julie Couillard, s'appretait à révéler que M. Bernier avait laissé traîner des documents classés secrets dans un endroit sans surveillance et non sécurisé.

Depuis, le député de Beauce n'a pas répondu aux questions de fond sur cette controverse et des contradictions demeurent.

Le ministère des Affaires étrangères a aussi entrepris une enquête interne sur la gestion des documents classifiés.

M. Bernier a collaboré à cette enquête et dit que les résultats seront connus bientôt. Quant aux questions qui demeurent en suspens, ce sont des questions d'ordre personnel, a soutenu le député.

«Il y a certaines questions auxquelles je n'ai pas répondu puisque ce sont des questions qui touchent ma vie privée», a résumé M. Bernier à l'entrée du caucus conservateur.

Les partis d'opposition souhaitent poursuivre l'étude de toute cette affaire au Comité de la sécurité publique, à la reprise des travaux parlementaires cet automne. M. Bernier a déjà refusé leur invitation de témoigner et il n'a pas changé d'idée.

«J'ai dit ce que j'avais à dire», a-t-il lâché, qualifiant l'intérêt des partis d'opposition pour cette histoire de «petite politique».

Du côté des conservateurs, ils souhaitent visiblement eux aussi mettre cette affaire derrière eux. «Il [Maxime Bernier] est bienvenu dans notre caucus, ce chapitre est fini dans notre histoire», a déclaré le président du caucus, le député albertain Rahim Jaffer.

La Presse canadienne

Les automobilistes devront se passer de l'aide de Flaherty

KARINE FORTIN

Lévis, Québec — Ottawa n'a pas l'intention de faire des chèques aux familles ou de réduire à nouveau leurs impôts pour les aider à composer avec la hausse du prix de l'essence.

D'après Jim Flaherty, ministre fédéral des Finances, le contexte économique actuel n'est pas propice «aux grosses dépenses et aux grosses réductions de taxes». Le ministre met aussi en garde contre les solutions d'urgence, qui coûtent cher et ne règlent rien.

Il faut dire que la marge de manœuvre financière du gouvernement Harper est mince. La baisse de deux points de la TPS a en effet privé l'État de milliards de revenus. Le pays a même enregistré un déficit de 517 millions de dollars pour les deux premiers mois de l'exercice 2008-09. Cela n'inquiète cependant pas M. Flaherty, qui continue de prédire un surplus à la fin de l'année.

Le ministre n'exclut pas de nouveaux allègements à plus long terme puisque, à son avis, les Canadiens paient encore trop d'impôts.

A cet effet, M. Flaherty se dit prêt à tenir compte des suggestions de ses collègues de toutes les régions du pays, réunis à Lévis jusqu'à jeudi pour préparer la session parlementaire d'automne, qui doit commencer le 15 septembre.

Les parlementaires profiteront aussi de leur séjour dans la région pour participer aux célébrations du 400^e anniversaire de Québec. Avec huit députés, la région de la Capitale-Nationale est le cœur du parti de Stephen Harper dans la province.

La Presse canadienne

Partenariat public-privé

Au moins 635 millions pour rénover l'Hôtel-Dieu de Québec

JOCELYNE RICHER

Québec — Québec donne le feu vert à l'agrandissement et la rénovation de fond en comble du plus vieil hôpital en Amérique du Nord, l'Hôtel-Dieu de Québec, un projet évalué au bas mot à 635 millions de dollars.

Comme c'est le cas pour le CHUM, à Montréal, le projet de construction sera réalisé en partenariat public-privé (PPP).

Attendu depuis longtemps, le projet permettra de transformer en hôpital moderne cet édifice du Vieux-Québec qui doit desservir tout l'est du Québec et qui est jugé vétuste à maints égards. L'annonce a été faite hier par le ministre de la Santé, le Dr Yves Bolduc.

En conférence de presse, il a dit croire que le choix d'avoir recours au PPP permettra de mener à bien les travaux en quatre ou cinq ans, au lieu de huit à dix ans, comme cela serait le cas si Québec prenait tout à sa charge. Les travaux devraient donc débuter en 2010 pour être achevés au plus tard en 2015.

Quant au montant exact de la facture, il faudra patienter avant de le connaître. Pour l'instant, on parle d'un projet «présentement évalué» à 535 millions pour la rénovation du pavillon principal et de 100 millions supplémentaires pour la remise à neuf de huit étages de l'établissement.

Québec se garde donc une

marge de manœuvre pour acquiescer d'éventuels dépassements de coûts.

«Ce devrait être aux environs de ces prix-là», a dit le ministre, prudent, préférant attendre les résultats du processus d'appel d'offres avant de se prononcer.

Chose certaine toutefois, selon lui, la formule de PPP devrait se traduire par des économies pour les fonds publics de l'ordre de 115 millions.

Le fait que l'établissement est situé dans un environnement historique, ce qui implique diverses contraintes à respecter, aurait fait grimper la note de 10 % si on n'avait pas privilégié la formule PPP, a-t-on expliqué pour justifier ce choix.

L'investissement comprend le réaménagement de l'urgence, du bloc opératoire et des soins intensifs.

À la fin des travaux, l'Hôtel-Dieu comptera 46 lits supplémentaires et quatre salles d'opération de plus. Ces ajouts permettront de mieux répondre à la demande croissante des prochaines années, notamment pour le traitement du cancer, une spécialité de l'établissement.

Durant la période la plus critique des travaux, des patients pourraient devoir être relocalisés.

L'appel d'offres devrait être lancé dès cet automne.

La Presse canadienne

Le Canada louera des hélicoptères russes pour sa mission en Afghanistan

MURRAY BREWSTER

Ottawa — Le Canada va louer entre six et huit hélicoptères de fabrication russe pour le transport de matériel en Afghanistan en attendant de pouvoir acheter de nouveaux appareils aux États-Unis, a annoncé hier le ministre de la Défense, Peter MacKay.

Il s'agit d'une solution temporaire, a précisé le ministre, hier, en marge du caucus des députés conservateurs, à Lévis.

Garantir le transport par hélicoptère pour les soustraire aux routes de Kandahar truffées de bombes artisanales était l'une des principales conditions que recommandait la commission Manley pour prolonger la mission de combat des forces canadiennes jusqu'en 2011.

Un contrat de 375 millions de dollars avait été conclu avec l'armée américaine pour l'achat de six Chinook CH-47-D, mais ces hélicoptères lourds de transport ne seront livrés qu'à la fin de cette année ou au début de 2009.

Entre-temps, Peter MacKay a indiqué que le ministère de la Défense avait négocié un contrat portant sur la location de «six à huit» hélicoptères russes de type Mi-8.

Les hélicoptères, datant de l'ère soviétique, ont des «capacités similaires aux Chinook», a indiqué le ministre aux journalistes.

«Ils sont pour le transport lourd... Ils seront utilisés pour transporter du matériel le long des mêmes routes, leur rôle ressemblera à ce à quoi servaient les Chinook», a-t-il ajouté.

Il n'a pas précisé quel pays — ou quelle compagnie — fournira ces appareils, pas plus que le montant du contrat de location. Un fonctionnaire au ministère de la Défense a affirmé qu'une annonce formelle et détaillée sera faite la semaine prochaine.

L'armée canadienne est la seule d'un pays de l'OTAN qui participe à la guerre en Afghanistan à ne pas posséder sa propre flotte d'hélicoptères. Les conservateurs tentent de se procurer des hélicoptères CH-47 de fabrication américaine depuis plus de deux ans.

Si les hélicoptères Mi-8 de location viennent d'un pays de l'OTAN, comme la Hongrie ou la Slovaquie, ils pourraient servir au transport de troupes aussi bien que d'équipement.

Mais les choix de mots du ministre MacKay, qui insiste en parlant de transport de «matériel», semblent plutôt indiquer que les locations viendront probablement d'une compagnie privée, selon un analyste de défense.

L'hiver dernier, dans le cadre de sa participation à la mission en Afghanistan, la Pologne avait proposé au Canada de lui donner accès à deux hélicoptères de transport de troupes Mi-17.

Les Mi-17 devaient arriver cet été, mais des sources militaires ont exprimé en privé des doutes quant à leur disponibilité. De plus, les soldats des forces spéciales polonaises auraient été prioritaires pour l'utilisation de ces appareils.

La Presse canadienne

Un Canadien sur cinq voterait pour Elizabeth May

STEVE RENNIE

Ottawa — Un Canadien sur cinq voterait en faveur de la chef du Parti vert, Elizabeth May, si elle était candidate dans leur circonscription, révèle un sondage La Presse canadienne-Harris-Décima.

D'après ce sondage, 26 % des Albertains accorderaient leur suffrage à Mme May si elle se présentait dans leur comté, 23 % des électeurs de Colombie-Britannique et de l'Ontario feraient de même. Mais seulement 11 % des Canadiens des provinces atlantiques lui donneraient leur vote.

Le sondage demandait aussi aux Canadiens pour qui ils voteraient dans Nova-Centre. Les ré-

sultats indiquent qu'elle aura fort à faire pour espérer vaincre le ministre de la Défense, Peter MacKay, dans cette circonscription. Le sondage indique que le conservateur MacKay devance Mme May par 25 % chez les Canadiens des provinces atlantiques. Parmi les personnes sondées, 48 % favoriseraient M. MacKay, et 23 % préféreraient Mme May.

M. MacKay est profondément enraciné dans ce comté que son père, Elmer MacKay, a représenté de 1971 à 1983, et à nouveau de 1984 à 1993. Le ministre de la Défense occupe ce siège depuis 1997 et a été réélu avec 40,7 % des suffrages au dernier scrutin.

Mais ni la longue mainmise de

M. MacKay ni les résultats du sondage n'effraient Mme May. Les résultats du sondage ne l'inquiètent pas, puisque, dit-elle, il n'a pas été réalisé dans Nova-Centre. «Cela ne nous apprend rien que nous ne sachions déjà [...]. Nous sommes plus forts en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec que dans les provinces atlantiques.» Et les sondages internes de son parti lui disent qu'elle se débrouille plutôt bien dans le comté, a-t-elle ajouté.

Chez les électeurs conservateurs, les deux tiers voteraient pour M. MacKay tandis que 13 % opteraient pour Mme May. D'après ce même coup de sonde, les votes des femmes seraient également répartis entre les

deux candidats, tandis que 40 % des hommes donneraient leur vote à M. MacKay, contre 31 % à Mme May.

Le chef libéral Stéphane Dion a déjà indiqué que son parti ne présentera pas de candidat dans Nova-Centre, ce qui pourrait engendrer une lutte plus serrée entre Mme May et M. MacKay, a commenté le président de Harris-Décima, Bruce Anderson.

Le sondage téléphonique a été réalisé auprès d'un peu plus de 1000 Canadiens entre les 24 et 27 juillet; il comporte une marge d'erreur n'excédant pas 3,1 points de pourcentage, 19 fois sur 20.

La Presse canadienne

Appuyez l'alphabétisation des enfants!



Cadeaux: Harper contrevient à ses règles

Ottawa — Il semble que le premier ministre Stephen Harper n'a pas respecté ses propres règles de conflit d'intérêts, qui exigent qu'il déclare les cadeaux reçus.

M. Harper n'a pas déclaré de cadeau depuis le mois de février, même si les nouvelles directives mises en place par son gouvernement conservateur minoritaire l'obligent à le faire dans un délai de 30 jours.

Un représentant du premier ministre a toutefois précisé que M. Harper agit dans le respect des règlements puisque tous les cadeaux sont en «processus» d'être déclarés, sinon leur valeur est en train d'être évaluée.

En vertu des nouveaux règlements de la législation de responsabilité à l'égard du public des conservateurs, M. Harper et les ministres membres de son cabinet doivent déclarer tous les cadeaux qu'ils reçoivent d'une valeur de plus de 200 \$, dans un délai de 30 jours.

Un directeur de la conformité de la Commissaire à l'éthique, Mary Dawson, a affirmé à La Presse Canadienne hier, que le bureau n'a pas reçu d'avis de cadeaux reçus par le premier ministre depuis sa dernière déclaration, le 2 février dernier.

La loi sur les conflits d'intérêts comporte une «pénalité fiscale d'administration» d'un maximum de 500 \$.

La Presse canadienne

EN BREF

Plainte libérale contre les conservateurs

Ottawa — Le député libéral Mark Holland a déposé une plainte, hier, devant le président de la Chambre des communes, Peter Milliken, pour exprimer son inquiétude face à ce qu'il croit être une mauvaise utilisation des fonds publics par les conservateurs. M. Holland, député d'Ajax-Pickering, en Ontario, soutient qu'il existe des documents à saveur électorale que des députés conservateurs ont envoyé à ses électeurs grâce aux services d'impression et privilèges postaux qui leur sont accordés par la Chambre des communes. Le député Holland demande aussi au Bureau de la régulation interne de la Chambre des communes d'exiger des conservateurs qu'ils remboursent aux contribuables les frais encourus pour l'impression et l'envoi de ces documents. À son avis, les règlements de la Chambre interdisent aux députés d'inciter directement ou indirectement les électeurs à voter pour un parti ou un autre, ce que les conservateurs ont fait, dit-il. — La Presse canadienne

Le tabac reprend ses droits

Berlin — La plus haute instance juridique allemande, la Cour constitutionnelle fédérale (CCF) de Karlsruhe, a partiellement invalidé mercredi la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics en vigueur dans deux Länder, contraignant ces deux États allemands à revoir leur copie. La CCF se prononçait sur les appels interjetés par les propriétaires de deux pubs ne disposant que d'une salle unique dans les Länder de Bade-Wurtemberg et de Berlin. La plupart des États allemands autorisent les grands établissements à installer des fumeurs mais la CCF a estimé que cette réglementation constituait une discrimination à l'égard des établissements plus petits qui n'ont pas la possibilité d'offrir un fumeur à leur clientèle. La Cour constitutionnelle fédérale a estimé que les Länder devaient soit bannir totalement le tabac dans tous les restaurants et autres bars soit amender leur réglementation pour tenir compte des établissements plus petits. Les Länder ont jusqu'à la fin de l'année pour modifier leur réglementation. — Associated Press

The Gazette

POUR FAIRE UN DON :

• Remplissez ce coupon et le retourner à : The Gazette/Raise-a-Reader, C.P. 11057 Succ. Centre-ville, Montréal, Québec, H3C 4Z5.

• Ce coupon peut aussi être déposé aux bureaux de The Gazette au 1010, rue Sainte-Catherine Ouest (mezzanine)

• Visitez-nous en ligne : www.raiseareader.com

• Par télécopieur : 514 987-2398

• Ou, téléphonez le 514 987-2681 du lundi au vendredi entre 9 h et 17 h.

SVP ayez sous la main votre carte de crédit.

Montant : \$ Chèque libellé à l'ordre de : Raise-a-Reader / Lire, c'est grandir

SVP ENVOYEZ LE REÇU D'IMPÔT À :

NOM DE FAMILLE

PRÉNOM

ADRESSE APPARTEMENT

VILLE CODE POSTAL

TÉLÉPHONE

TYPE DE PAIEMENT :

 Chèque Comptant Mandat-Poste

 Visa MC Amex

NUMÉRO DE CARTE DE CRÉDIT DATE D'EXPIRATION

SIGNATURE

ACTUALITÉS

Fromages au lait cru: Québec met la table pour une plus grande diversité

La nouvelle réglementation abolit la règle des 60 jours d'entreposage

Sur les planches à dessin depuis plusieurs années, la nouvelle réglementation québécoise en matière de produits laitiers qui entre en vigueur aujourd'hui annonce une petite révolution gastronomique: les fromages au lait cru, appréciés ici plus qu'ailleurs en Amérique du Nord, pourront aussi à l'avenir être plus facilement fabriqués au Québec. Et les fromagers applaudissent.

FABIEN DEGLISE

L'exception québécoise en matière de fromage se confirme une fois de plus... avec l'entrée en vigueur aujourd'hui d'un nouveau règlement sur les aliments qui va, entre autres, faciliter la production de fromages au lait cru partout au Québec. Conséquence d'une simplification réglementaire attendue depuis des années par les producteurs de fromages, ce gain alimentaire a d'ailleurs été qualifié hier de «première en Amérique du Nord» par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) qui a piloté cette réforme.

«Il s'agit d'une véritable révolution», a commenté le ministre de l'Agriculture, Laurent Lessard, par voie de communiqué. Nos artisans seront à même de mettre à profit leur savoir-faire reconnu pour créer une toute nouvelle génération de fromages au lait cru qui répondent aux goûts des consommateurs.

La chose n'était pas facile jusqu'à maintenant en raison de l'obligation inscrite dans la loi d'entreposer tous les fromages au lait cru pendant un minimum de 60 jours avant de les mettre sur le marché. Cette période de temps imposée à l'industrie fromagère visait à assurer l'innocuité des produits: en deux mois, les bonnes bactéries contenues dans le fromage ont normalement pris le dessus sur les mauvaises.

Le hic, c'est que cette règle nuit depuis des années à la multiplication de plusieurs fromages à pâte molle, de type Kénoami, camembert ou brie au lait cru, mais aussi à une série de petits fromages de chèvre. Généralement à leur sommet gustatif entre 30, 40 ou 50 jours d'affinage, ces fromages au lait cru arrivaient forcément après deux mois d'entreposage dans un état trop avancé dans l'assiette des consommateurs.

Tout en abrogeant neuf règlements touchant le secteur laitier pour les fondre désormais en un seul — le Règlement sur les aliments —, Québec vient donc de mettre au rancart la contrainte d'entreposage pour les fromages au lait cru et de permettre du même coup leur commercialisation dans la foulée de la production. «Nous sommes les premiers en Amérique du Nord à faire ça», a indiqué hier au Devoir Jean Dalati, responsable de la réglementation au MAPAQ. Mais cela va devoir se faire par contre à l'intérieur d'un cadre très serré visant à s'assurer que les produits mis en marché soient exempts de pathogènes.

Dans cette optique, le nouveau règlement va imposer, par exemple, aux fromagers une série de contrôles de la qualité du lait et des équipements laitiers dans les fermes. Cela vient aussi avec l'obligation d'effectuer des analyses en laboratoire des fromages sur une base mensuelle. Objectif? Éviter que le consommateur ne se retrouve en présence d'E. coli, de Listeria et de Salmonella, des bactéries délétères et qui ont plus de facilité à survivre dans des produits au lait cru.

«L'entrée en vigueur de ce règlement est une très bonne nouvelle», a commenté Nancy Portelance, présidente de Plaisirs gourmets, un grand distributeur de fromages artisanaux du Québec. Nous l'attendions d'ailleurs jusqu'à aujourd'hui et pensons qu'il va permettre d'offrir une plus grande diversité de fromages au lait cru du Québec à l'avenir.»

Elle évoque d'ailleurs un retour possible du froma-



ARCHIVES AGENCE FRANCE-PRESSE

ge le «Jeune Cœur» des Îles-de-la-Madeleine qui, il y a quelques années, a disparu rapidement après sa création. Motif: la règle des 60 jours ne lui rendait pas justice en lui faisant perdre un attribut vital, le caractère jeune qui sied à ce type de fromage.

La vraie nature du yogourt

Annoncée par Québec hier, l'entrée en vigueur du nouveau cadre réglementaire sur les aliments vient également resserrer le cadre autour de la production du yogourt au Québec. Ce produit, qui poursuit depuis quelques années sa percée dans les réfrigérateurs de la province, devra désormais être fait principalement de lait écrémé ou partiellement écrémé fermenté, et non pas, comme cela arrive parfois, de lait en poudre et/ou de substances laitères reconstituées avec de l'eau, précise le document officiel.

«Il fallait mettre la réglementation à jour dans ce domaine», dit M. Dalati. La loi permet toujours d'ajouter des substances laitères en poudre, mais ces composés ne pourront plus être les ingrédients principaux d'un yogourt. Par ailleurs, nous avons aussi modernisé les textes de loi et ce, afin de reconnaître l'ajout des oméga-3 ou 6, des vitamines, des minéraux», une chose possible jusqu'à maintenant, mais uniquement en ayant en main une autorisation spéciale du ministère.

Autre modification: Québec vient aussi cantonner l'allégation «Fait de lait cru» sur les emballages des produits qui en contiennent vraiment. Et rien d'autre. «Actuellement, des fromages dont le lait a été thermisé

[comprendre: qui a subi un chauffage à des températures sensiblement inférieures à celles de la pasteurisation] peuvent s'afficher comme étant au lait cru, précise le fonctionnaire. À partir de maintenant, cela n'est plus possible.»

Avec cette réforme réglementaire, Québec vient aussi assouplir plusieurs règles générales dans le domaine de la fabrication, du transport ou de la transformation du lait, en adoptant désormais une approche «centrée sur les objectifs plutôt que les moyens», dit M. Dalati, tout en expliquant ce qui se cache derrière ce jargon prisé par la fonction publique.

«Actuellement, nous précisons dans le règlement que le plancher d'une fromagerie doit avoir une pente de x degrés, et ce pour éviter les accumulations d'eau», résume le fonctionnaire. C'est très directif. Et désormais, on demande juste que l'eau ne s'accumule pas et on laisse le soin au propriétaire des lieux de prendre les moyens nécessaires pour qu'il n'y ait pas d'accumulation.»

Enfin, dans la même veine, une autre directive alimentaire vient d'être définitivement éradiquée avec l'entrée en vigueur du nouveau Règlement sur les aliments, qui confirme en effet la fin de l'interdiction de colorer la margarine sur tout le territoire du Québec. L'allègement légal vise à harmoniser les réglementations alimentaires au sein du Canada. Il prouve aussi que, lorsqu'une exception alimentaire s'en va, une autre, au lait cru cette fois, est là pour la remplacer.

Le Devoir

Le ministre de la Santé veut bannir la malbouffe des hôpitaux

JOCELYNE RICHER

Québec — Frites, poutines, hamburgers et autres mets figurant au palmarès de la malbouffe devraient disparaître avant longtemps des cafétérias des hôpitaux.

Une politique-cadre, calquée sur celle annoncée l'an dernier pour les écoles, viendra chapeauter les services alimentaires des établissements de santé, de manière à y éliminer les aliments nuisibles à la santé.

C'est du moins ce que projette le ministre de la santé, le D^r Yves Bolduc, qui attendra cependant un rapport de la Direction de la santé publique (DSP) sur le sujet, attendu cet automne, avant d'aller de l'avant et de préciser ses intentions.

«Cela devrait ressembler beaucoup à ce qui se fait dans les établissements d'éducation», a déclaré le ministre hier, en point de presse, en marge d'une annonce sur un autre sujet.

La politique-cadre du gouvernement visera tous les établissements de santé, donc à la fois les hôpitaux, les CLSC et les centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD).

Il ne fait pas de doute dans l'esprit du ministre qu'il revient aux hôpitaux de donner l'exemple, en matière d'alimentation.

Convaincu de l'importance d'une alimentation de qualité pour le maintien d'une bonne santé, le ministre promet donc une politique «solide» pour corriger la situation.

«J'ai mangé très régulièrement dans les cafétérias d'hôpitaux et je dois vous avouer que généralement il y a quand même peu de malbouffe, mais il y en a encore, donc je pense qu'il faut essayer de l'éliminer de plus en plus», a convenu le médecin, qui a été un des gestionnaires de l'Hôpital d'Alma, au Lac-Saint-Jean, pendant plusieurs années avant de faire le saut en politique en juin dernier.

Jusqu'où aller?

Une fois acquise l'idée d'une politique-cadre, il reste cependant à déterminer jusqu'où elle doit aller.

«Est-ce que ça veut dire qu'il n'y aura plus du tout de frites? Ou s'il peut y avoir des frites d'une certaine façon? Est-ce qu'il faut couper les liqueurs gazeuses?», s'est interrogé le ministre, soucieux aussi de répondre aux attentes des visiteurs.

Par ses propos, il réagit donc favorablement à l'appel lancé la veille par deux médecins, dans un éditorial publié par le Journal de l'Association médicale canadienne.

Ces médecins jugeaient que les gestionnaires d'hôpitaux avaient une responsabilité sociale pour faire en sorte que les aliments riches en calories mais pauvres en valeur nutritive ne figurent plus au menu des cafétérias.

Dans le milieu de l'éducation, depuis janvier 2008, en principe, les produits à faible valeur nutritive comme les boissons gazeuses, les pommes de terre frites et les aliments panés ne sont plus offerts dans les écoles primaires, secondaires et au pré-scolaire.

La politique-cadre sur l'alimentation à l'école est cependant incitative, donc non contraignante.



Yves Bolduc

La Presse canadienne

Appels indésirables

Les Canadiens pourront éviter la sollicitation par téléphone

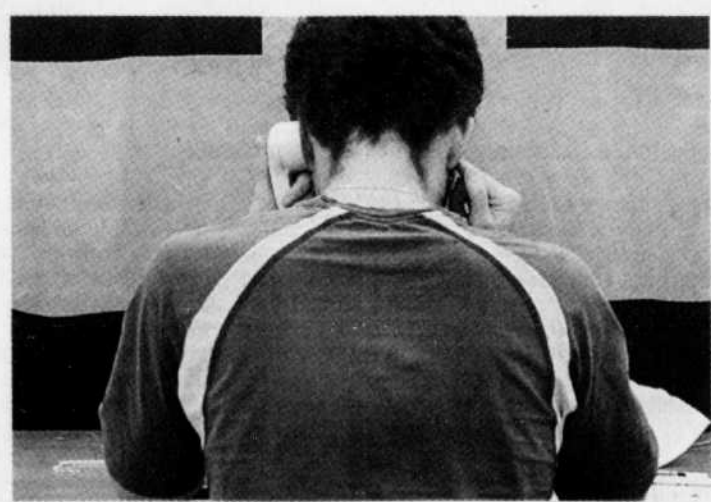
Ottawa — Les Canadiens qui ne veulent plus recevoir d'appels téléphoniques de firmes de télémarketing auront bientôt le loisir de s'inscrire sur une liste d'exemption.

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a confirmé hier que les citoyens pourront inscrire gratuitement leur numéro de téléphone sur cette liste, comme c'est déjà le cas aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Australie.

La Liste nationale de numéros de télécommunication exclus (LNTE) sera opérationnelle le 30 septembre.

Les firmes qui persisteraient à faire de la sollicitation auprès d'un citoyen inscrit sur la liste s'exposent à une amende de 15 000 \$ à la première offense, quoique les entreprises de télémarketing bénéficieront d'abord d'une période de grâce de 31 jours.

L'entrée en vigueur de cette liste et des sanctions qui l'accompagnent sont en fait une démonstration très claire de l'inefficacité des mesures d'autoréglementation de l'industrie lorsque celles-ci ne sont pas assorties de sanctions, comme l'indique le porte-parole du CRTE, Denis Carmel: «Le CRTE, dans le passé, a tenté d'avoir des règles pour diminuer ce phénomène. Mais le CRTE n'avait pas de pouvoir d'amende et, n'ayant pas de pouvoir d'amende, cela ne nous permettait pas de faire en sorte que les mesures en place soient efficaces.»



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les Canadiens pourront s'inscrire à une liste d'exclusion pour éviter les appels de sollicitation. Mais les firmes de sondage et les partis politiques pourront continuer d'appeler dans tous les foyers.

Certaines exceptions à la liste ont toutefois été prévues. Ainsi, les partis politiques et les organismes de charité pourront continuer de solliciter les citoyens inscrits sur la liste, tout comme les entreprises avec lesquelles la personne inscrite a déjà des relations d'affaires, comme son institution financière par exemple. Là encore, il sera tout de même possible d'échapper à la sollicitation en demandant spécifiquement à l'organisation qui appelle de ne plus le faire, explique Denis Carmel: «Si votre banque (ou toute autre organisation faisant

l'objet d'une exception) vous appelle et que vous préférez ne pas être appelé, vous leur demandez d'être inscrit sur leur liste interne et, à ce moment, ils n'auront plus le droit de vous appeler.»

En contrepartie, les maisons de sondage ne sont pas soumises à la liste d'exclusion puisque celle-ci vise d'abord et avant tout la vente et la sollicitation. Les partis politiques pourront aussi continuer à vous téléphoner même si vous leur avez demandé de ne pas le faire en autant que l'appel ne cherche pas à vous demander d'argent

mais bien de l'information, comme c'est souvent le cas lorsque les partis font leur pointage au moment d'une élection.

Mais en ce qui a trait à la sollicitation, les consommateurs qui continueront de recevoir des appels ne faisant pas l'objet d'une exemption 31 jours après qu'ils se soient inscrits, pourront déposer une plainte auprès de l'administrateur de la LNTE.

Le CRTE ne s'attend pas à une hécatombe de l'emploi dans le secteur du télémarketing, bien que son porte-parole admette que la mesure ne sera pas sans impact: «L'expérience ailleurs aux États-Unis, en Australie et en Grande-Bretagne montre une certaine baisse d'emploi mais une efficacité accrue du télémarketing. Les firmes ne veulent pas appeler des gens qui ne veulent pas se faire vendre des choses par téléphone», explique M. Carmel.

Les consommateurs pourront enregistrer leurs numéros de télécommunication sur la LNTE en visitant le www.LNTE-DNCL.gc.ca et en suivant les instructions, ou en appelant au 1 866 580-3625 (DNCL). Les services ATS seront accessibles aux personnes malentendantes en composant le numéro sans frais 1-888-DNCL-TTY (1 888 362-5889).

Bell Canada (TSX:BCE) a déjà été désignée comme gestionnaire de cette liste d'exemption, pour une période de cinq ans.

La Presse canadienne

ROLEX

OYSTER PERPETUAL DAY-DATE
OR JAUNE

Bijouterie
Gambard
Vente et service technique
630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL (514) 866-3876

LES ACTUALITÉS

Transports en commun

Carte OPUS: le vrai test aura lieu lors de la rentrée scolaire

JEAN-JACQUES COULOMBE

Le début de l'année scolaire représentera le premier véritable test pour les réseaux de transport de la grande région métropolitaine et l'implantation de leur nouvelle carte à puce, alors que plus de 226 000 étudiants devront se convertir à la nouvelle technologie en très peu de temps. Actuellement utilisée par 50 000 clients et 10 000 employés, la carte OPUS deviendra donc beaucoup plus présente à compter du mois de septembre.

La nouvelle carte à puce comblera ce qui se trouvait auparavant sur deux cartes séparées: l'identification de l'étudiant et son titre de transport. Une photo sera donc présente sur la carte OPUS, permettant de s'assurer que l'étudiant qui désire emprunter les transports en commun en bénéficiant du tarif réduit est bien en règle. Les cartes d'identification actuellement utilisées demeurent valides jusqu'au 31 octobre prochain.

Pour la première année d'implantation, les frais pour avoir accès au tarif réduit seront les mêmes que par le passé, à l'exception de la carte à puce, que les

étudiants devront se procurer au coût de 3,50 \$. Cette carte sera valide pour une durée de deux ans, après quoi il en faudra une nouvelle avec une photo plus récente. Les frais pour bénéficier du tarif réduit devront malgré tout être payés tous les ans. Les conditions à respecter pour bénéficier de ce tarif demeureront aussi inchangées.

Avant le début des classes, la Société de transport de Montréal (STM), par l'entremise d'une campagne publicitaire dans les autobus et le métro, encouragera les étudiants à télécharger le formulaire d'inscription sur un site Internet dédié à la carte à puce. Lorsque l'école débutera, ils pourront remettre ce formulaire et payer les frais au moment de la prise de photo; leur établissement scolaire leur remettra leur carte OPUS quelques jours plus tard.

Si tout se déroule sans trop d'anicroches, la STM entreprendra ensuite l'implantation de sa nouvelle technologie auprès des 320 000 usagers réguliers. Au printemps 2009, ce sera au tour des personnes âgées. Le déploiement de la nouvelle carte devrait être terminé d'ici la fin de juin 2009. «Nous y allons très progressi-

vement en raison du volume d'utilisateurs», explique Odile Paradis, porte-parole de la STM.

Entrée réussie

La STM indique que le taux de satisfaction à l'égard de la carte à puce est de 92 %, d'après un sondage effectué auprès de 1000 usagers. Sur les trois millions de passages effectués avec cette carte, la STM indique qu'elle a subi environ 3000 problèmes, un ratio de 0,1 %.

De plus, l'implantation de la carte à puce, qui se veut un outil pour limiter les fraudes, commence déjà à porter ses fruits puisque les nouvelles boîtes de perception devant être en mesure de lire les cartes à puce, installées dans les autobus depuis 2007, ont permis à la STM d'augmenter ses revenus de quatre millions de dollars. Les nouvelles boîtes comptent maintenant avec précision la monnaie laissée par un passager, assurant du même coup qu'il a payé le juste montant pour entrer.

Le Devoir

Conflit entre la Ville et les policiers

Québec encore débouté

ISABELLE PORTER

Québec — Après avoir été débouté par le Conseil des services essentiels, la Ville de Québec a essuyé un nouveau revers en Cour supérieure dans le conflit l'opposant à ses policiers, le juge estimant ne pas avoir la preuve que les moyens de pression employés par les policiers mettent en péril la sécurité de la population.

La Ville plaide que ces derniers délivrent moins de constats d'infraction depuis le recours à de nouveaux moyens de pression en octobre dernier et que cela nuit à la sécurité des citoyens.

Invocant l'urgence de la situation, elle a demandé à la Cour de faire une injonction temporaire au corps de police pour le forcer à dresser des contraventions à une cadence normale.

Or le juge Bernard Godbout rejette sa demande et note que «le nombre de collisions avec blessures n'est certes pas tributaire du seul fait qu'il y a moins de constats d'infraction émis».

De fait, il juge insuffisante la démonstration faite dans une étude commandée par la Ville au criminologue de l'Université de Montréal Étienne Blais. Ce dernier estimait qu'il y avait eu depuis septembre 315 collisions avec blessés de plus que normalement.

Pour les policiers, le jugement prouve qu'«en aucun temps leurs moyens de pression [ont] pu avoir des conséquences sur la santé et la sécurité de la population de Québec». Ils demandent dès lors à la Ville de cesser de «gaspiller» son énergie à les trainer devant les tribunaux pour plutôt reprendre les négociations.

«Nous, ce qu'on veut, c'est négocier une convention collective», a déclaré hier le vice-président de la Fraternité, Marc Richard, qui nie que les policiers aient eu pour instruction de faire la grève du zèle.

A couteaux tirés depuis des mois à propos du renouvellement de la convention collective, la Ville et ses policiers ont récemment déposé leurs demandes respectives devant un arbitre du ministère du Travail, mais M. Richard croit que la Ville n'est pas pressée de régler. «On est en arbitrage. On avait dix dates de fixées jusqu'en décembre, la Ville en a annulé six. Tirez les conclusions que vous voulez.»

La semaine dernière, la Ville avait essuyé un autre refus devant le Conseil des services essentiels, lequel avait refusé de faire une ordonnance provisoire en attendant que la cause soit entendue le 20 octobre.

Du côté de la Cour supérieure, les deux parties doivent aussi se retrouver devant le juge le 7 août pour un examen plus approfondi de la requête. La Ville s'est d'ailleurs refusée à tout commentaire hier en prétextant que l'affaire n'était pas réglée et qu'elle comptait bien se faire entendre lors de l'audition de jeudi prochain.

Le Devoir

EN BREF

Crime sordide

Yamaska — Le corps de Mélissa Beaudin, cette adolescente de 17 ans disparue durant la nuit de mardi à mercredi, a été retrouvé vers 14h15 hier près d'un bâtiment dans un secteur boisé dans la région de Yamaska, près de Sorel, en Montérégie. Les policiers ont érigé un périmètre autour de l'endroit afin que des expertises puissent être réalisées. Le cadavre de la jeune femme se trouvait à une centaine de mètres du rang Bois-Maska. Selon la Sûreté du Québec, la jeune femme a connu une mort violente mais elle n'a pas été tuée avec une arme à feu ou une arme blanche. Une autopsie sera pratiquée sur le corps afin de déterminer les causes de la mort. L'homme de 44 ans, qui est le père du petit ami de la victime, est désormais considéré comme le principal suspect dans cette affaire et est détenu par la SQ. Il comparaitra jeudi au Palais de justice de Sorel sous des accusations qui restent à être déterminées par le substitut du Procureur général. L'affaire a débuté lorsque la mère de la jeune Mélissa a signalé la disparition de sa fille aux policiers vers 2h00 mercredi matin. Une demi-heure plus tard, le père du petit ami de la jeune femme était intercepté au volant de sa voiture, qui a été saisie par les policiers. Des recherches avaient alors été entamées avec des

chiens pisteurs, véhicules tout-terrain et un hélicoptère, jusqu'à ce que la macabre découverte soit faite en après-midi. — La Presse canadienne

Accident tragique

Saint-Fabien — Trois personnes ont péri dans un accident de la circulation survenu en début de nuit, hier, à Saint-Fabien, dans le Bas-Saint-Laurent. Selon ce que rapporte la Sûreté du Québec (SQ), une fourgonnette transportant cinq personnes a quitté sa voie, sur la route 132, avant d'être heurtée de plein fouet par une automobile venant en sens inverse. Les premiers témoignages recueillis par les enquêteurs de la SQ laissent croire que la personne qui conduisait la fourgonnette vers l'est s'est endormie au volant. Deux des trois personnes décédées, toutes de la région de Rimouski, faisaient partie d'un groupe de cinq personnes assises dans la fourgonnette qui revenaient de Québec. Il s'agit d'une femme de 18 ans et d'un homme de 21 ans. L'autre personne décédée était la conductrice de l'automobile, une dame âgée de 29 ans de Saint-Apollinaire, dans la région de Québec. — La Presse canadienne

Éboulement

Vancouver — Un pan entier de falaise s'est effondré sur l'unique route directe entre Vancouver et Whistler, mardi soir, bloquant la principale voie de communication entre les deux principaux sites des Jeux olympiques de 2010. Les rochers ont continué à tomber jusqu'à 23 h. On ne déplorait mercredi aucun blessé, mais les policiers de la GRC ont dépêché un maître-chien sur place. Hier matin, un porte-parole du ministère des Transports a indiqué que l'autoroute provinciale 99 «Sea-to-Sky» restera fermée jusqu'à nouvel ordre. Des ingénieurs en géotechnique sont actuellement au travail pour s'assurer de la stabilité des éboulements. Ce n'est qu'une fois le site sécurisé que les ouvriers pourront commencer à débayer. Près de 16 000 tonnes cubiques de rochers se sont répandus sur la chaussée et près du chemin de fer. Certains amas atteignent 9 mètres de haut et 30 mètres de large. Certains blocs sont si volumineux qu'il faudra les faire exploser avant de les dégrader. Assurer la stabilité de la pente reste la priorité des ingénieurs. Cet éboulement intervient alors que des travaux de réfection de 775 millions \$ sont sur le point de s'achever sur une partie de l'autoroute 99. — La Presse canadienne

Afghanistan

L'enfance se termine souvent à 11 ans

ALEXANDER PANETTA

Kandahar, Afghanistan — C'est l'histoire de deux fillettes dont les vies opposées illustrent l'impuissance tragique dans laquelle sont enfermées de nombreuses Afghanes. C'est une histoire qui montre aussi l'espoir que beaucoup d'entre elles placent dans un système d'éducation naissant.

La première s'appelle Najia et a 11 ans. Pleine d'enthousiasme, pendant un cours en plein air, elle parle de sa vie, raconte sa passion pour les mathématiques et décrit ses rêves d'avenir.

L'autre a également 11 ans. Son nom est Sher. Forcée d'épouser un ami de son père, elle n'a jamais vu l'intérieur d'une salle de classe. Et elle a perdu le goût de vivre avant même d'atteindre l'adolescence, comme en témoigne une photo d'hôpital plutôt morbide.

Ce cliché sonne comme un rappel solennel sur la façon dont, souvent, l'enfance se termine pour les petites filles en Afghanistan.

À 11 ans, on les considère souvent en âge de se marier. Les parents récupèrent la somme rondelette de 10 000 \$ versée en dot par le prétendant. La préadolescente est ensuite envoyée chez son mari pour devenir femme d'intérieur et commencer à élever une famille.

L'an dernier, selon des sources officielles de la province, 60 jeunes filles de Kandahar ont essayé d'échapper à leur destin en se suicidant. Comme Sher, beaucoup d'entre elles ont abouti au service des grands brûlés de l'hôpital après s'être aspergées d'essence avant d'y mettre le feu.

Et puis, il y a aussi des petites filles comme Najia. Avec son foulard rouge vif, cette enfant aux yeux pétillants a une vision très différente de l'avenir.

«Je veux devenir médecin, raconte la prolige fillette. Je veux aider mon pays en aidant les gens qui sont malades. Mes parents m'ont dit: «Va à l'école. De notre temps, il n'y avait pas de système d'éducation. Surtout à l'époque des talibans, on ne pouvait pas aller à l'école. Alors profite-en.»

Sept ans après la chute des talibans, cette enfant très expressive qui dissimule sa bouche pour étouffer de fréquents éclats de rire demeure une exception dans ce pays. Moins de tiers des enfants afghans vont à l'école, et ce taux est encore plus bas dans la province de Kandahar.

Les jeunes filles ne représentent que 17 % des écoliers de la province, et le taux global d'alphabétisation des femmes semble provenir d'un autre âge: pas plus de 5 % des Afghanes savent lire.

Mais si le gouvernement canadien et les donateurs internationaux poursuivent leur travail, il y aura peut-être d'autres petites Najia en Afghanistan. Le programme d'éducation du Canada pour ce pays atteint 90 millions de dollars, dont 1,5 million de dollars pour des classes comme celle que fréquente Najia.

Elle va bientôt terminer son troisième grade réussissant en seulement une année, dans le cadre d'un programme mis en place par l'organisme canadien Aide à l'enfance. Le but de ce programme consiste à ramener les enfants dans les salles de classe et à les aider à rattraper leur retard scolaire avant d'intégrer le secondaire.

Un coup d'œil dans sa classe suffit à causer un choc culturel chez le visiteur nord-américain. Dans cette simple cour située derrière une maison en briques de terre, pas de regards vides ou biaisés, de bâillements d'ennui ou de bavardages. Sur le tapis qui recouvre le sol, on ne se bous-



Deux jeunes afghanes étudient. Ce ne sont pas toutes les jeunes filles qui ont cette chance.

ARCHIVES AGENCE FRANCE-PRESSE

cul pas pour se cacher au fond de la classe. Au contraire, les écoliers, âgés de 7 à 12 ans, attendent désespérément d'être appelés au tableau. Ils réclament tous l'attention de l'instituteur et lorsque ce dernier demande un volontaire, une forêt de petits doigts et de petites mains se lèvent en s'agitant vers le ciel.

Lorsqu'ils entendent leur nom, ils se précipitent au tableau pour épeler des mots, décliner des tables de multiplication ou énumérer des faits avec la même vivacité que pour traverser la salle de classe.

Avant de répondre à l'instituteur, ils commencent toujours par remercier Dieu: «Au nom d'Allah le bienfaisant, le miséricordieux, cinq fois cinq font 25.»

Mais la plupart des Afghanes ne vivront jamais cela. À Kandahar, seulement 2000 écoliers participent à ces cours accélérés gratuits. Le gouvernement du Canada a cependant débloqué 1,5 million de dollars pour aider l'organisme Aider les enfants à doubler le nombre des classes d'ici l'année prochaine.

Les adultes

Il existe aussi des projets pour les Afghanes adultes qui n'ont jamais fréquenté l'école. Plus de 12 000 adultes, la plupart des femmes, participent à un programme dirigé par les Nations unies qui enseigne les bases de l'écriture et de la lecture, des mathématiques et de l'alimentation.

Afin de vaincre le scepticisme de leur mari et d'obtenir leur autorisation, on donne aux familles de la farine et de l'huile si elles acceptent de laisser les femmes assister aux cours. Selon une employée du gouvernement canadien, la taille de ce

programme a doublé par rapport à l'an dernier.

Beaucoup se montrent méfiants de l'éducation occidentale et séculière, affirme-t-elle, mais tous ceux qui sont passés par ce programme sont émerveillés par ce que savoir lire permet d'accomplir. Lorsqu'elles ont appris à lire les factures et à compter la monnaie, les femmes ont soudain pris conscience qu'on les avait toujours roulées.

«Elles étaient fières et sûres d'elles», explique Sandra Choufani, une diplomate canadienne qui revient d'un voyage d'un an en Afghanistan. Elles étaient habituées à ne rien savoir de ce que les clients leur donnaient.

Mais il y a encore des dizaines de milliers d'autres personnes qui ne sont pas convaincues. Plus on s'éloigne du centre de la ville de Kandahar, plus on a de chances de trouver des parents qui croient que les garçons doivent gagner de l'argent et que les filles doivent penser au mariage, et pas aux tables de multiplication.

Pour ceux-là, Sandra Choufani a une réponse toute prête. Chaque année, de nombreuses Afghanes meurent à cause de complications de grossesse. Même si elles ressentent des douleurs, elles refusent de se laisser toucher par un médecin de sexe masculin. Dans la culture du sud de l'Afghanistan, une femme n'a pas le droit de laisser un étranger lui toucher la main ou de voir son visage. Inutile, donc, de songer à se faire ausculter par un homme.

Dans les régions rurales, Sandra Choufani entend souvent les femmes se plaindre du manque de médecins de sexe féminin tout en refusant d'accorder de l'importance à l'éducation. Elle leur demande donc de faire le lien entre les deux faits.

«Elles disent: «Non, nous ne voulons pas d'éducation», explique Sandra Choufani. Et en même temps, elles disent: «Nous voulons des femmes médecins.» Elles n'ont pas pris conscience qu'il n'y a pas de médecins de sexe féminin parce que les femmes ne vont pas à l'école.»

L'argument a, semble-t-il, permis d'en gagner quelques-unes à la cause de l'enseignement. Une femme de la région propose en faveur de l'éducation un argument fondé sur le sexe.

Runa Tareen, responsable de la Condition féminine pour la province de Kandahar, prévoit elle aussi de marier ses trois filles dès qu'elles auront terminé leur neuvième année de scolarisation. «Elles seront aussi des mères. Elles pourront aussi éduquer leurs enfants», explique Mme Tareen. «Si elles peuvent donner une bonne éducation à leurs enfants, cela fera également d'elles de bonnes épouses.»

Elle estime que les garçons peuvent toujours trouver un travail manuel sans avoir d'éducation alors qu'une femme qui veut travailler a d'abord besoin d'aller à l'école.

Runa Tareen a sur elle la triste photo d'une petite fille qui n'a jamais eu cette chance. Sher Banu a été forcée de se marier à 11 ans. Elle s'est ennuie du domicile conjugal, ce qui lui a valu une peine de deux ans de prison.

Elle avait fait le vœu de ne jamais retourner vivre avec son «mari». Elle est morte à l'hôpital peu de temps après sa sortie de prison, le corps carbonisé par les brûlures qu'elle s'était infligées. Enroulé autour de son visage, il y avait un foulard rouge, un peu moins éclatant que celui de Najia.

La Presse canadienne

LE MONDE

La Cour turque se prononce

Le parti au pouvoir à Ankara ne sera pas dissous

MARC SEMO

C'est une claire mise en garde qu'ont lancée les 11 juges de la Cour constitutionnelle turque à l'AKP, mais le parti au pouvoir issu du mouvement islamiste accusé d'être «un foyer d'activités antilaïques» échappe de justesse à l'interdiction. A une voix près. Les partisans d'une ligne dure n'ont recueilli que six voix sur onze, et il en fallait au minimum sept pour imposer la dissolution de ce parti qui gouverne le pays depuis 2002 et avait recueilli 47 % des voix en juillet 2007.

Réunis depuis lundi matin, ces magistrats ont néanmoins reconnu par 10 voix sur 11 que les accusations lancées à l'encontre des islamoc-conservateurs de Recep Tayyip Erdogan étaient en parties bien fondées. «Le parti n'a pas été fermé, mais il a reçu un avertissement et c'est un avertissement très sérieux», a déclaré le président de la Cour constitutionnelle, Hasm Kiliç, le plus libéral des juges de cette instance suprême considérée comme un bastion des défenseurs les plus intransigeants de la laïcité et de la République jacobine fondée par Mustapha Kemal en 1923. L'AKP sera aussi privé de la moitié des financements publics qui lui sont attribués chaque année.

«Si le gouvernement s'entête à refuser de partager le pouvoir politique, la crise ne s'arrêtera pas»

Recep Tayyip Erdogan a senti le vent du boulet, mais reste en fonction. Ce politicien charismatique et controversé avait par deux fois dans le passé — en 1998 et en 2000 — connu l'interdiction de partis islamistes dont il était le pilier. Il avait passé quelques mois en prison en 2001 pour une harangue jugée un peu trop virulente à la gloire des minarets. L'AKP tirait les leçons de ces échecs. A la différence des partis islamistes précédents, il s'affirmait comme pro-européen, utilisant les réformes demandées par Bruxelles comme un bouclier face à l'armée et aux durs du camp laïque. Le chef de l'AKP jette désormais du lest. Dimanche déjà, il reconnaissait dans une longue interview au quotidien *Hurriyet* «avoir commis des erreurs», faisant allusion clairement au vote de l'AKP pour autoriser le port du foulard à l'université, une décision annulée en juin par la Cour constitutionnelle.

Calme temporaire

Le conflit entre le camp laïque et les islamoc-conservateurs au pouvoir n'en est pas pour autant fini, même si les tensions des derniers mois vont momentanément se calmer.

«Le processus d'occidentalisation enclenché par le processus d'adhésion à l'Union européenne représente une menace existentielle à la bureaucratie jacobine et aux élites civiles, qui veulent maintenir la nation homogène et l'Etat autoritaire dont ils tirent leurs privilèges», accuse Ishan Dagı, universitaire et chroniqueur libéral proche de l'AKP. «Il s'agit d'une lutte de pouvoir entre les nouvelles élites qui ont pris le pouvoir politique et économique et ne veulent pas le partager avec les anciennes, qui, elles, ne veulent pas l'abandonner», renchérit Rusen Cakir, spécialiste de l'Islam politique. Nombre de représentants du camp laïque restent inquiets, convaincus que cette occasion était la dernière pour casser l'ascension de l'AKP qui, peu à peu, infiltre ses fidèles dans l'appareil d'Etat. «Si le gouvernement s'entête à refuser de partager le pouvoir politique, la crise ne s'arrêtera pas», souligne Nuray Mert, politologue affirmant que «les deux côtés doivent être raisonnables et faire des compromis».

Libération

Israël

Olmert renonce au pouvoir

Kadima nommera un nouveau chef en septembre

Jérusalem — Éclaboussé par un scandale de corruption présumée, le premier ministre israélien Ehoud Olmert a annoncé hier qu'il quitterait son poste après la désignation de son successeur à la tête du parti Kadima, prévue le 17 septembre.

«J'ai décidé de ne pas participer aux primaires au sein du mouvement Kadima et de ne pas intervenir dans ces élections», a dit Olmert depuis sa résidence officielle à Jérusalem. «Je n'ai pas l'intention de me mêler de ce scrutin. J'en accepterai volontiers les résultats. Lorsque le nouveau président [de Kadima] sera choisi, je démissionnerai du poste de premier ministre pour lui permettre de former efficacement et rapidement un gouvernement», a-t-il ajouté.

Juste après sa démission, dans la foulée des primaires du Kadima, le président de l'Etat, Shimon Peres, devra désigner le député le mieux placé pour constituer une majorité parlementaire. Celui-ci disposera d'une période de 28 à 42 jours éventuellement renouvelable pour former un gouvernement. Durant cette période, M. Olmert dirigera un gouvernement de transition, selon la législation israélienne.

Le parti centriste Kadima a annoncé mardi qu'il organiserait le 17 septembre une consultation interne pour choisir un nouveau chef. En l'absence de vainqueur, un second tour devrait être organisé un semaine plus tard. Olmert a accepté le principe d'un renouvellement anticipé de la direction de sa formation dans le cadre d'un accord conclu avec le Parti travailliste, qui menaçait de se retirer de la coalition gouvernementale.

L'ancien maire de Jérusalem, soupçonné de corruption dans plusieurs affaires, avait toujours affirmé jusqu'alors qu'il ne démissionnerait que s'il était inculpé.

Deux enquêtes

Olmert est principalement visé par deux enquêtes. Il est accusé, d'une part, d'avoir reçu plus de 150 000 \$ de pots-de-vin en une quinzaine d'années de la part de



Ehoud Olmert, après avoir annoncé sa démission hier à Jérusalem

l'homme d'affaires juif américain Boris Talansky et, d'autre part, d'avoir bénéficié d'un système de double facturation lors de voyages à l'étranger.

«Je vais démissionner comme il convient de façon honorable et responsable, et ensuite je prouverai mon innocence», a-t-il dit hier.

La ministre des Affaires étrangères, Tzipi Livni, en lutte de pouvoir ouverte avec Olmert, est donnée favorite, talonnée par Shaul Mofaz, le ministre des Transports. Mme Livni s'est félicitée de la déclaration de M. Olmert en affirmant que le premier ministre avait pris «une décision personnelle qui n'est pas simple, mais bonne».

Cette annonce met fin à plusieurs semaines de suspense mar-

quées par des luttes intestines qui ont vu Mme Livni et M. Olmert s'entre-déchirer.

Mme Livni a commencé à préparer le terrain en cas de victoire aux primaires en appelant à la composition d'un gouvernement d'union nationale. L'opposition israélienne, emmenée par l'ancien premier ministre Benjamin Nétanyahou ainsi que le chef du Parti travailliste et actuel ministre de la Défense, Ehoud Barak, s'était prononcée en ce sens.

Des élections ?

Des analystes politiques suggèrent que les difficultés au sein du parti au pouvoir pourraient entraîner la convocation d'élections anticipées. Selon un sondage récent, le Li-

koud de Benjamin Nétanyahou serait le mieux placé pour remporter un scrutin anticipé. Dans cette hypothèse, le sondage, rendu public par la chaîne de télévision privée «10», indique que M. Nétanyahou l'emporterait largement face à Tzipi Livni et à Shaul Mofaz.

M. Nétanyahou est crédité du soutien de 36 % des personnes interrogées, contre 24,6 % pour Mme Livni et 14,9 % pour le ministre de la Défense et chef du Parti travailliste, Ehoud Barak, le reste des sondés étant sans opinion.

M. Nétanyahou obtiendrait 36,6 % s'il était opposé à MM. Mofaz (12,4 %) et Barak (14,8 %).

Agence France-Presse et Reuters

Présidentielle américaine

McCain fait flèche de tout bois contre Obama

ALAIN JEAN-ROBERT

Washington — Le candidat républicain à la Maison-Blanche, John McCain, a choisi de se montrer offensif à l'encontre de son adversaire démocrate Barack Obama, n'hésitant pas à adopter un ton négatif qui tranche avec sa promesse de mener une campagne respectueuse.

A moins de 100 jours de la présidentielle et alors que M. Obama semble bénéficier d'une sensible avance dans les sondages, M. McCain ne se contente plus de dénoncer le programme de son adversaire mais est passé aux attaques directes contre lui.

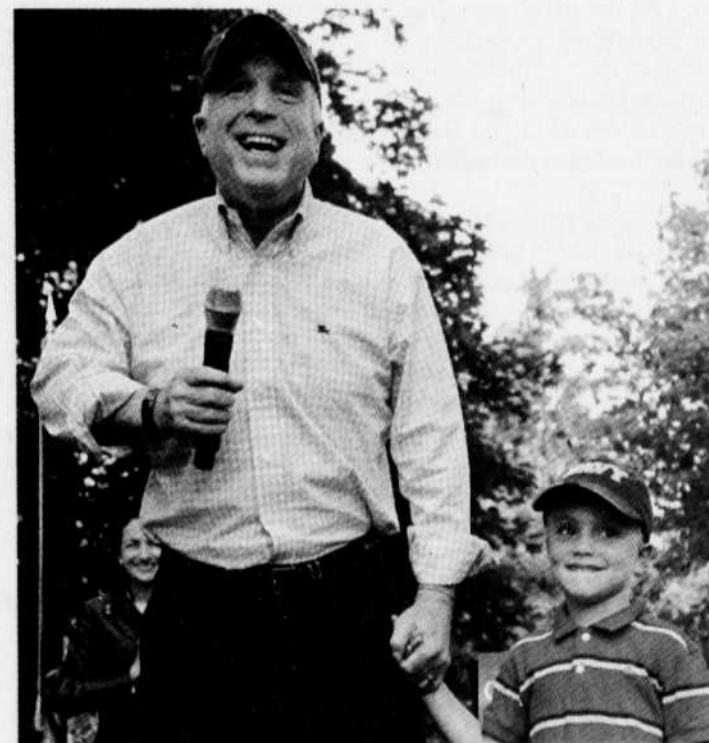
Ces derniers jours, M. McCain a affirmé que M. Obama «préferait perdre une guerre si cela lui permettait de gagner une élection». Il a accusé M. Obama d'avoir «plaidé pour la défaite» en Irak, laissé entendre que son adversaire pourrait être «socialiste», un terme péjoratif aux Etats-Unis, et mis en cause le patriotisme de M. Obama, une attaque récurrente de l'extrême droite américaine contre le sénateur démocrate.

La publicité

Mais les attaques les plus dures viennent des publicités télévisées payées par la campagne McCain. Dans un spot publicitaire, largement diffusé ces derniers jours, le camp McCain accuse Barack Obama d'avoir préféré jouer au basket plutôt que de rendre visite à des soldats blessés dans un hôpital militaire américain en Allemagne. «Il semble que le Pentagone ne voulait pas qu'il apporte des caméras», affirme une voix hors champ suggérant que M. Obama a snobé les soldats blessés parce qu'il ne pouvait pas en tirer un avantage dans les journaux télévisés.

Selon le site spécialisé indépendant FactCheck.org, qui traque les petits et gros mensonges des deux camps durant la campagne électorale, le spot de M. McCain est particulièrement insidieux.

M. Obama a rendu visite à de nombreuses reprises à des soldats blessés en Irak, notamment fin juin à l'hôpital militaire Walter Reed, près de Washington, où lors de sa visite en Irak, et ce, toujours sans journaliste, photographe ou caméraman.



John McCain a fait campagne dans le Maine la semaine dernière.

Le camp Obama a expliqué que le sénateur de l'Illinois ne s'était pas rendu à l'hôpital militaire Landstuhl en Allemagne parce qu'il ne souhaitait pas que cette visite puisse être considérée comme un coup politique. Cette version des faits peut être contestée, mais les visites précédentes de M. Obama à des soldats blessés démontrent que le sénateur s'est accommodé à de nombreuses reprises de l'absence de caméras, contrairement à ce que suggère le camp McCain.

Comme une starlette

Hier, le camp McCain a lancé un nouveau spot comparant le sénateur de l'Illinois aux starlettes Britney Spears et Paris Hilton. «C'est la plus grande célébrité du monde, mais est-il prêt à prendre les commandes?», demande une voix hors champ.

Selon le *New York Times*, la campagne négative de M. McCain inquiète certains républicains. «M. McCain n'est pas à son avantage lorsqu'il est excessivement partisan et négatif», estime ainsi Todd Harris, un stratège républicain ayant

travaillé pour M. McCain lors de sa campagne de 2000.

D'autres républicains se félicitent toutefois de la pugnacité de leur candidat et y voient la signature de Steve Schmidt, un ex-protégé de l'éminence grise du président Bush, Karl Rove, et un proche du vice-président Dick Cheney, devenu stratège en chef de la campagne McCain. Selon le *New York Times*, M. Schmidt a désormais imposé sa marque sur la campagne du sénateur de l'Arizona, faisant fi des scrupules au nom de l'efficacité.

Et dans ce domaine, M. Schmidt semble redoutable. Non seulement il a travaillé à la réélection de George W. Bush en 2004, mais la campagne qu'il a dirigée pour le compte d'Arnold Schwarzenegger en Californie, en 2006, demeure dans les annales. Quand M. Schmidt a pris la direction de la campagne du gouverneur de la Californie, M. Schwarzenegger stagnait à 40 % dans les sondages. Il a été finalement réélu avec 56 % des suffrages contre 39 % pour son adversaire démocrate.

Agence France-Presse

Karadzic a été transféré à La Haye

Il comparaitra pour la première fois devant le tribunal aujourd'hui

La Haye — L'ancien président des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, a été transféré hier à La Haye, où il sera jugé pour génocide et crimes de guerre commis pendant la guerre de Bosnie entre 1992 et 1995. Il comparaitra pour la première fois devant le tribunal aujourd'hui et devra dire à cette occasion s'il compte plaider coupable des charges retenues à son encontre, a fait savoir l'institution.

Escorté par des membres des services secrets encagoulés, l'ancien dirigeant, arrêté la semaine dernière à Belgrade, a quitté la Serbie dans la nuit à bord d'un avion. Peu après l'aube, il a été transféré de l'aéroport de Rotterdam à Scheveningen, où se trouve le centre de détention du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY).

«Son arrestation est un succès majeur de la coopération de la Serbie avec le Conseil de sécurité de l'ONU», a déclaré le procureur en chef du TPIY, Serge Brammertz. Son procès débutera probablement dans quelques mois, a-t-il précisé.

L'ancien héros du nationalisme serbe occupera une cellule de 15 mètres carrés, similaire à celle où a été emprisonné pendant cinq ans l'ancien dirigeant serbe Slobodan Milosevic, mort en détention en 2006 d'une crise cardiaque avant la conclusion de son procès.

«Trés de dire si des leçons avaient été tirées depuis le procès de Slobodan Milosevic, qui a duré quatre ans, Serge Brammertz a déclaré: «Nous sommes pleinement conscients de l'importance de l'efficacité», qualifiant le procès de Milosevic de «défaite totale».

Le magistrat a par ailleurs souligné que deux criminels de guerre étaient toujours en fuite dans la région, l'ancien chef d'état-major des Serbes de Bosnie Ratko Mladic et le Serbe de Croatie Goran Hadzic.

L'arrestation et l'extradition de

Radovan Karadzic était une condition préalable posée par l'Union européenne à des négociations d'adhésion avec Belgrade. Sa capture est un geste fort du nouveau gouvernement pro-européen investi au début du mois.

«L'arrestation par les autorités serbes de Radovan Karadzic puis son transfert constituent une étape importante du processus de réconciliation dans les Balkans occidentaux et du rapprochement européen de la Serbie», s'est félicitée la présidence française de l'Union européenne. Les Vingt-Sept appellent «la Serbie à poursuivre dans cette voie» et à arrêter les deux derniers inculpés, dit un communiqué.

Arrêté après onze années de clandestinité, Radovan Karadzic est poursuivi pour le siège de Sarajevo (1992-96), qui a fait 11 000 morts, et le massacre de Srebrenica (1995), au cours duquel 8000 musulmans ont été tués, des crimes d'une gravité sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale. L'avocat de l'ancien président a déclaré qu'il avait bon espoir de ne pas être condamné pour génocide et comptait assumer sa défense lui-même.

Mardi soir, à Belgrade, 10 000 personnes ont manifesté leur soutien à l'ancien dirigeant, encore considéré comme un héros par les nationalistes serbes en Bosnie et en Serbie. Le rassemblement s'est terminé par des échauffourées entre les forces de l'ordre et des dizaines de jeunes gens liés à des groupes de hooligans. Les autorités ont dénombré 70 blessés, pour la plupart des policiers.

Selon ses proches, Radovan Karadzic garde le moral et prépare sa défense. Les membres de sa famille, son épouse, son fils, sa fille et son beau-fils, pourront lui rendre visite aux Pays-Bas.

Reuters

Haïti

Des militaires à la retraite se rebellent

Port-au-Prince — Des dizaines de Casques bleus de l'ONU ont investi hier une ancienne caserne à Cap-Haïtien, dans le nord de Haïti, pour tenter d'obtenir la reddition des soldats rebelles qui s'y étaient retranchés pour exiger entre autres des arriérés de salaire.

La tension était montée la veille lorsque des civils avaient manifesté en faveur des ex-militaires qui réclamaient également le rétablissement de l'ancienne armée nationale, jadis redoutée, et le paiement de 13 ans d'arriérés de soldes.

Un certain calme était revenu en ville hier. Les Casques bleus, appuyés par des blindés, et la police tentent d'obtenir la reddition des rebelles, a déclaré le secrétaire d'Etat à la Sécurité publique, Eucher Luc Joseph, en prévenant que les autorités ne toléreraient pas que le siège s'éternise.

Le ministre de l'Intérieur lui-même, Paul Antoine Bien-Aimé, s'est rendu sur place pour tenter de favoriser un dénouement.

Une précédente rébellion d'anciens soldats et de criminels de droit commun avait conduit en 2004 au renversement du président d'alors, Jean-Bertrand Aristide, qui avait dissous en 1995 l'armée. Depuis, les Casques bleus assurent la sécurité dans le pays.

Reuters

EN BREF

Premières distributions de passeports kosovars

Pristina — Le Kosovo a commencé hier à distribuer ses premiers passeports nationaux, cinq mois après sa sécession de la Serbie. Jusqu'ici, l'indépendance du Kosovo a été reconnue par une quarantaine de pays. Le nouveau document, bleu foncé, porte sur sa couverture l'inscription «République du Kosovo» en albanais, la langue de 90 % de la population, ainsi qu'en serbe et en anglais. — Reuters

ÉDITORIAL

Mi-figue, mi-raisin

C'est par une voix et une seule que le parti actuellement au pouvoir en Turquie, l'AKP du premier ministre Recep Tayyip Erdogan, a évité la mise au ban judiciaire. Si les juges de la Cour constitutionnelle ont convenu de ne pas interdire cette formation afin d'éviter une crise politique majeure, ils ont par contre estimé que les accusations lancées à son endroit étaient fondées. Il est écrit dans le ciel que le bras de fer entre islamistes et laïques va se poursuivre de plus belle.

Avant toute chose, il faut spécifier que le plus haut tribunal du pays se compose de onze magistrats et que six d'entre eux, soit la majorité simple, ont voté la dissolution de l'AKP. Mais voilà, la majorité qualifiée ayant été fixée à sept voix, l'AKP est sorti indemne, mais tout de même ébranlé, du pugilat légaliste dans lequel l'avaient plongé les tenants du caractère laïque imprimé en lettres majuscules dans la loi fondamentale du pays.

Il faut maintenant préciser un autre fait fondamental. Lorsque Kemal Atatürk s'est attelé à la modernisation de la Turquie, il s'est avéré plus jacobin que les jacobins. Plus Robespierre que Robespierre. Contrairement à la France, où comme chacun sait la séparation de l'Église et de l'État a été décrétée, Atatürk a décidé que la religion devait être subordonnée à l'État. Ainsi, aujourd'hui encore, c'est l'État qui nomme les imams des 77 000 mosquées du pays. L'État qui suggère — pour ne pas dire impose — les thèmes des sermons, quand il ne les écrit pas.

Quand les militaires et les laïques détenaient les rênes du pouvoir, le prosélytisme religieux fut réduit à sa plus simple expression pendant des décennies. Mais lorsque, dans les années 1980, les communistes kurdes se sont manifestés avec plus de vigueur qu'auparavant, les autorités ont favorisé l'émergence d'un certain islamisme pour combattre des gens qui considéraient que la religion est l'opium du peuple. Résultat net des courses, si l'on peut dire, quand l'AKP est arrivé au pouvoir en 2002, il s'est retrouvé *de facto* maître d'un réseau de mosquées et autres points d'appui qu'il s'est empressé d'utiliser comme caisse de résonance de son agenda politique, évidemment matiné d'ambition religieuse.

Pour en revenir au sujet du jour, soit la décision de la Cour, il faut bien comprendre que le fait qui en est à l'origine n'était pas un fait isolé. Il n'était pas non plus un premier fait annonçant un emboîtement de faits, mais bien un fait mettant en relief la volonté de l'AKP d'élargir la présence religieuse aux sphères d'activité au sein desquelles elle ne s'était pas encore immiscée. On pense évidemment au port du foulard dans les universités que proposa l'AKP et que cette même Cour a d'ailleurs interdit il y a quelque mois de cela.

Avant, bien avant qu'Erdogan attaque le monde universitaire par foulard interposé, celui-ci s'est employé avec méticulosité à remettre entre les mains d'hommes d'affaires partageant ses vues religieuses les bijoux de la couronne turque. Première cible? Les médias. Il a mis à profit les trous constatés dans la législation en matière télévisuelle pour «refiler» le conglomérat Sabah-ATV, deuxième en importance au pays, à un financier pro-*AKP*. On ne sera pas étonné d'apprendre que ce dernier a nommé le gendre d'Erdogan président de cette entreprise.

Après les médias, ce fut au tour des banques et des grandes compagnies. À chaque fois qu'Erdogan et l'actuel président Abdullah Gül ont eu l'occasion de placer des proches de l'AKP à la tête d'entités influentes, ils se sont empressés de la saisir. Il en a été de l'appareil d'État comme il en a été du privé: les militants de l'AKP ont été privilégiés. Signe particulier? Le nombre de femmes qui occupaient des postes importants a fondu comme neige au soleil. Soit dit en passant, parmi les ministres, sous-ministres, secrétaires d'État et sous-secrétaires d'État, on compte une femme et une seule. Elle est évidemment responsable des Affaires féminines.

Forts de l'emprise qu'ils détiennent sur le pays, Erdogan et ses proches n'ont rien trouvé de mieux que de s'en prendre avec brutalité à ceux qui les critiquent. Et notamment aux journalistes, dont certains sont aujourd'hui en prison. La victoire, si mince soit-elle, que le premier ministre vient de remporter sur le front légal va certainement l'encourager à poursuivre sur la voie de l'islamisation de la Turquie, à moins qu'il renie les idées qui sont au cœur de l'AKP. À terme, il est probable que la Turquie va ressembler davantage à la Jordanie, mi-séculière, mi-religieuse, qu'à n'importe quelle démocratie de l'Union européenne qu'elle souhaite pourtant rejoindre.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
 Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAÇON
 Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
 Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU
 Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directrice, ventes publicitaires MANON BÉLAND

LA CHINE VA CENSURER INTERNET...



SERGE TRUFFAUT

L E T T R E S

La publicité et la violence

Depuis un certain temps, il arrive assez fréquemment que l'on présente aux téléspectateurs une publicité «gouvernementale» condamnant radicalement la violence conjugale. À la fin du message publicitaire, on aperçoit un policier qui rappelle au mâle récalcitrant que la violence conjugale, c'est un crime. Fort bien! Je ne sais pas si cette publicité a un caractère vraiment dissuasif et efficace auprès des mâles (et parfois des femmes) qui recourent à la violence conjugale. Mais l'intention est bonne et il faudrait probablement multiplier les messages de ce genre.

Il y a quelques semaines, je regardais la télévision et une émission a été interrompue par une publicité. Face à cette «pub», ma réaction (ma compagne a eu la même réaction) a été de penser que les pouvoirs publics venaient de mettre au point une nouvelle pub anti-violence. On voit un type qui quitte le domicile familial. Il fait savoir à sa «compagne» qu'il s'en va dans un party et qu'il se peut qu'il ne revienne pas coucher à la maison. Sa compagne, très gentiment, lui rappelle que, le lendemain soir, ils doivent souper chez sa mère (à lui).

C'est alors qu'une métamorphose de type HULK est observable chez le brave mec. Tous ses traits se durcissent et on voit poindre une dangereuse colère. Il demande alors, avec beaucoup de violence contenue: «J'peux-tu avoir un peu de lousse?» À ce moment, nous découvrons que le «lousse» est lié à sa «liberté» de conduire sa voiture de marque Santa Fé, construite par un fabricant coréen. À partir de ce moment, nous comprenons que, dans cette publicité plus «connotative» (elle établit des liens plus ou moins conscients qui en disent très peu sur le produit ou service) que «dénominative» (présenter des caractéristiques bien précises d'un produit ou service), l'idée est d'établir un lien entre la liberté et la bagnole annoncée.

Personnellement, après avoir revu, à plusieurs reprises, cette publicité, je considère qu'elle encourage la violence et qu'elle présente une bizarre idée de ce qu'est la liberté. Alors, ma question est la suivante: pourquoi présenter des publicités condamnant la violence conjugale si les entreprises privées, assoiffées de profits, peuvent établir des «connotations» plutôt étonnantes entre le désir de liberté d'un brave mec

et une «violence» contenue qui risque de déboucher sur le pire?

Jean-Serge Baribeau
 Sociologue des médias
 Montréal, le 29 juillet 2008

UN BQ sans l'indépendance

L'analyse des programmes politiques du NPD et du BQ nous laisse devant un constat surprenant: ces deux partis ont les mêmes positions sur la majorité des sujets importants.

Sur la guerre en Afghanistan, les deux partis partagent la même position: ils veulent un retrait des troupes d'Afghanistan. Alors que les conservateurs et les libéraux ont des positions plus militaristes, le Bloc et le NPD sont définitivement des partis pacifistes. Sur Kyoto, on parle de deux frères siamois. Les deux adhèrent à corps entier au protocole de Kyoto. On pourrait faire un copier-coller de leurs programmes! Sur le plan des politiques sociales, les deux partis ont les mêmes préoccupations.

La seule ombre au tableau: l'idée d'indépendance véhiculée par le Bloc. Or, quand on sait que l'Indépendance ne se fera pas à Ottawa mais plutôt à Québec, la présence du Bloc devient de moins en moins pertinente. Le NPD partage les mêmes positions que le Bloc sur pratiquement tous les sujets autres que les sujets devant plutôt être débattus à Québec!

Il devient de plus en plus important que le Bloc sonne la retraite vers Québec où les vrais enjeux le concernant sont en jeu. Au niveau fédéral, il devient de plus en plus clair que le NPD peut prendre le relais en ce qui concerne les convictions profondes. En espérant que les considérations personnelles des députés bloquistes ne l'emporteront pas...

Gilles Langevin
 Montréal, le 28 juillet 2008

Une bavure?

Les nouvelles m'apprennent que des soldats canadiens ont mitraillé dimanche en Afghanistan un garçonnet de quatre ans et une fillette de deux ans, sous prétexte que la voiture où ces enfants prenaient place s'était trop approchée de leur blindé. L'excuse officielle — reprise par nos médias — nous dit que nos fiers militaires avaient

peur d'être attaqués et que le conducteur de la voiture n'avait pas répondu à leurs signaux répétés de rester à plus de 10 mètres de leur blindé.

J'aimerais savoir à quoi peut ressembler le signal qu'un Afghan est censé pouvoir interpréter instantanément à une telle distance. J'aimerais aussi savoir s'il est arrivé que des insurgés afghans utilisent une voiture piégée remplie de monde; je ne crois pas que ce soit jamais arrivé et il y avait cinq Afghans dans l'auto que vous avez criblée de balles de fort calibre. [...]

Martin Dufresne
 Montréal, le 28 juillet 2008

Le festival de la pancarte

Les élections fédérales partielles auront lieu le 8 septembre. Par conséquent, les trois circonscriptions concernées seront victimes de pollution visuelle pendant environ un mois et demi.

À Saint-Lambert, pratiquement tous les poteaux des rues principales sont ornés d'une pancarte présentant la figure réjouie d'un candidat ou d'une candidate. Parfois, un poteau chanceux se voit décerner deux affiches du même aspirant. Il faut répéter le message, disent les publicitaires. Sauf qu'à force d'être harcelé, le votant (moi, par exemple) devient irrité.

Manifestement, les partis politiques considèrent le citoyen comme un consommateur un peu naïf, qui votera pour le candidat le plus souvent aperçu. Les faits et gestes antérieurs et les projets pour l'avenir du Canada du prétendant? Considérations secondaires, semble-t-il. Par ailleurs, tous les candidats diront sans doute qu'il est important de se préoccuper de l'environnement, thème aussi obligatoire que galvaudé de nos jours. Ainsi, toute cette orgie de pancartes électorales me semble pour le moins inconséquente. Ces affiches seront réutilisées ou recyclées? Tant mieux, mais nous savons tous que la première étape de la protection de l'environnement demeure la réduction de la fabrication des objets, d'autant que leur utilité n'est pas sans équivoque. Que le candidat, ou la candidate, qui s'engagerait à se battre pour interdire les pancartes électorales se manifeste! Il, ou elle, gagnera une longueur d'avance pour obtenir mon vote. Il pourra ainsi coiffer ses adversaires au poteau!

Jana Havrankova
 Saint-Lambert, le 29 juillet 2008

LIBRE OPINION

L'insécurité d'un groupe ethnique

GILLES BOURQUE

Professeur émérite, département de sociologie, UQAM

Dernier de deux textes

J'ai soutenu, hier, que la représentation des liens communautaires dans le rapport Bouchard-Taylor se caractérisait par un mouvement contradictoire d'inscription de tous les citoyens dans la nation québécoise et d'ethnicisation, c'est-à-dire de distribution de tous les Québécois dans un ensemble de groupes ethniques aux traits culturels particuliers. Je tenterai de montrer aujourd'hui que cette lecture nationalo-ethnique des liens communautaires prépare une analyse ethnicisante et étroitement psychologique de la crise.

Pour Gérard Bouchard et Charles Taylor, la crise des accommodements raisonnables doit d'abord et avant tout être pensée comme un problème de perceptions qui ne correspondrait pas à la réalité des faits. Elle fut attisée par les médias et la rumeur. Les ultimes responsables sont les Québécois d'origine canadienne-française qui souffrent d'insécurité identitaire. Les commissaires multiplient les qualificatifs d'ordre psychologique pour illustrer cette thèse: braque identitaire, peur, insécurité, incompréhension, angoisse, émoi, émotion, émotivité irrationnelle, inquiétudes identitaires, malaises, frustrations... et j'en passe. Bref, la crise s'explique par l'insécurité d'un groupe ethnique et le psychologisme suit l'ethnicisation dans la démarche interprétative. Et comment s'explique cette pathologie ethno-psycho-identitaire? Par «l'insécurité du minoritaire [qui serait] un invariant dans l'histoire du Québec francophone» (p. 185). En somme, les Québécois francophones (ou d'origine

canadienne-française) ont toujours été d'éternels mésadaptés parce qu'ils ont eu le malheur d'être une minorité culturelle en Amérique, ce qui, affirment les commissaires, a toujours rendu leur avenir incertain.

Quelques mots d'abord sur le psychologisme. Les commissaires renouent à ce titre avec l'historiographie des années 1950-60. Il s'agissait alors d'expliquer l'infériorité des Canadiens-français par le manque d'esprit du capitalisme (Fernand Ouellet), par l'oppression essentielle résultant de la Conquête (Maurice Séguin) ou par la dévalorisation de soi caractéristique des colonisés (*Parti pris*, Marcel Rioux). Il importe cependant de souligner que ces traits psychologiques étaient pensés dans le cadre de relations entre des nations (canadienne-française et canadienne-anglaise) et en référence à des théories clairement formulées qui ne se limitaient pas à la seule dimension psychologique des rapports sociaux (les thèses sur le développement du capitalisme chez Weber; la théorie de la nation chez Séguin; la théorie de la décolonisation chez Memmi et Fanon).

Or, les commissaires se contentent de référer à l'insécurité des Québécois d'origine canadienne-française, insécurité qui devient l'invariant de l'histoire du Québec. Ici naît le malaise ressenti par Guy Rocher: la dimension politique des rapports communautaires caractéristique de la démocratie québécoise disparaît au profit de l'étalement des inquiétudes du groupe ethnique majoritaire. La crise est présentée dans le meilleur des cas comme «une protestation du groupe ethnoculturel majoritaire soucieux de sa préservation» (p. 119). Est-il besoin d'écrire que la protestation demeure un acte pré-politique, surtout si elle n'est nourrie que par «la peur, l'angoisse et l'insécurité»?

Le diagnostic

Il est assez difficile, à vrai dire, de juger de la validité du diagnostic posé par les commissaires. Le recours à la psychologie collective dans l'explication des phénomènes sociaux est toujours demeuré plus ou moins lacunaire. Il faut noter aussi que Gérard Bouchard et Charles Taylor ne se sont pas appuyés sur une analyse de discours fondée sur des règles méthodologiques clairement formulées. Le décompte des énoncés racistes et xénophobes demeure à ce titre d'un intérêt fort limité. L'analyse de la crise des accommodements raisonnables proposée par les commissaires n'est donc pas falsifiable. Ce fait, peut-être inévitable compte tenu des délais impartis, renforce le malaise que l'on ressent devant cette sorte de psychologisme ethnicisant.

N'en faisons pas moins confiance à Gérard Bouchard et Charles Taylor: l'insécurité identitaire des Québécois d'origine canadienne-française (ou devenus-nous dire des citoyens de toutes origines qui s'identifient à la nation québécoise, à son histoire et à sa destinée) explique une partie de la crise des accommodements raisonnables. Mais encore, qu'en est-il des dimensions politique, économique et sociale du phénomène?

Nous l'avons vu, les aspects politiques de la crise, c'est-à-dire ses dimensions nationales, sont devenues illisibles quand on a ethnicisé la représentation des liens communautaires. Dès lors, la question nationale est retraduite comme une question ethnique d'ordre culturel et, en dernière analyse, essentiellement psychologique.

Ne prenons qu'un seul exemple. Le préjugé favorable de plusieurs Québécois francophones pour

une conception républicaine de la laïcité (plus ou moins modérée ou radicale selon l'interprétation) découle-t-il de la seule insécurité d'un groupe ethnique? Ne pourrait-on pas dire aussi que plusieurs, en défendant une telle conception de la laïcité, se réclament d'une culture politique particulière qui s'est imposée au Québec de haute lutte à partir de la Révolution tranquille? Dans une telle perspective, la crise prendrait des dimensions politiques malheureusement éludées dans le rapport.

Enfin, à propos des aspects économiques et sociaux du phénomène, les auteurs réfèrent à la «frustration des milieux qui ont subi un déclassement à cause de la précarité de l'emploi, de la déréglementation de l'économie et de la relocalisation des entreprises» (p. 185).

Jamais cependant ces données ne sont réellement prises en compte dans l'analyse de la crise. Les Québécois d'origine canadienne-française demeurent pensés jusqu'à la fin comme un groupe ethnique rongé par les inquiétudes identitaires.

Dans une récente livraison du *Devoir* (10-06-08), Gérard Bouchard s'en prenait aux «quelques témoins nationalistes [qui seraient] en train de prendre l'initiative du débat pour lui imprimer une orientation néfaste». Il est vrai que les commissaires ont produit un rapport d'une excellente tenue et formulé des recommandations courageuses, claires et cohérentes, qui ont la sagesse de s'inscrire dans la tradition de pratiques déjà instituées. Comment ne pas regretter cependant que les conceptions de la laïcité ouverte et de l'interculturalisme qu'ils soumettent à la discussion se perdent dans les méandres d'une sorte de thérapie de groupe ethnique.

IDÉES

Sida: ruban rouge ou étoile jaune?

ALBERT MARTIN
Président de Fréquence VIH

A la veille de la XVII^e Conférence internationale sur le sida à Mexico du 3 au 8 août 2008, certains événements récents peuvent inciter les personnes séropositives au VIH à craindre qu'une nouvelle forme de discrimination se pointe à l'horizon. Vertueusement déguisée sous les habits du bon sens, cette discrimination se répand d'autant qu'elle est poussée par les «tribunes» populaires, si chères aux médias d'aujourd'hui, mais surtout qu'elle s'exprime sans qu'aucune autorité de santé publique de l'État québécois n'intervienne dans le débat. Même des journalistes dits sérieux embarquent dans la ronde et expriment en toute simplicité des préjugés qui les déshonorent.

L'affaire récente de cette femme condamnée pour avoir omis de dévoiler sa séropositivité ramène collectivement les personnes séropositives à la douloureuse période de rejet qu'elles ont ressentie lors de la supposée contamination de centaines d'enfants à Sainte-Justine et aux déclarations du cardinal Turcotte sur la nécessité de connaître le statut sérologique de ses séminaristes. La société québécoise dans son ensemble est très mal informée sur les réalités vécues par les personnes séropositives et sur leurs droits et elle l'est encore plus sur le VIH lui-même.

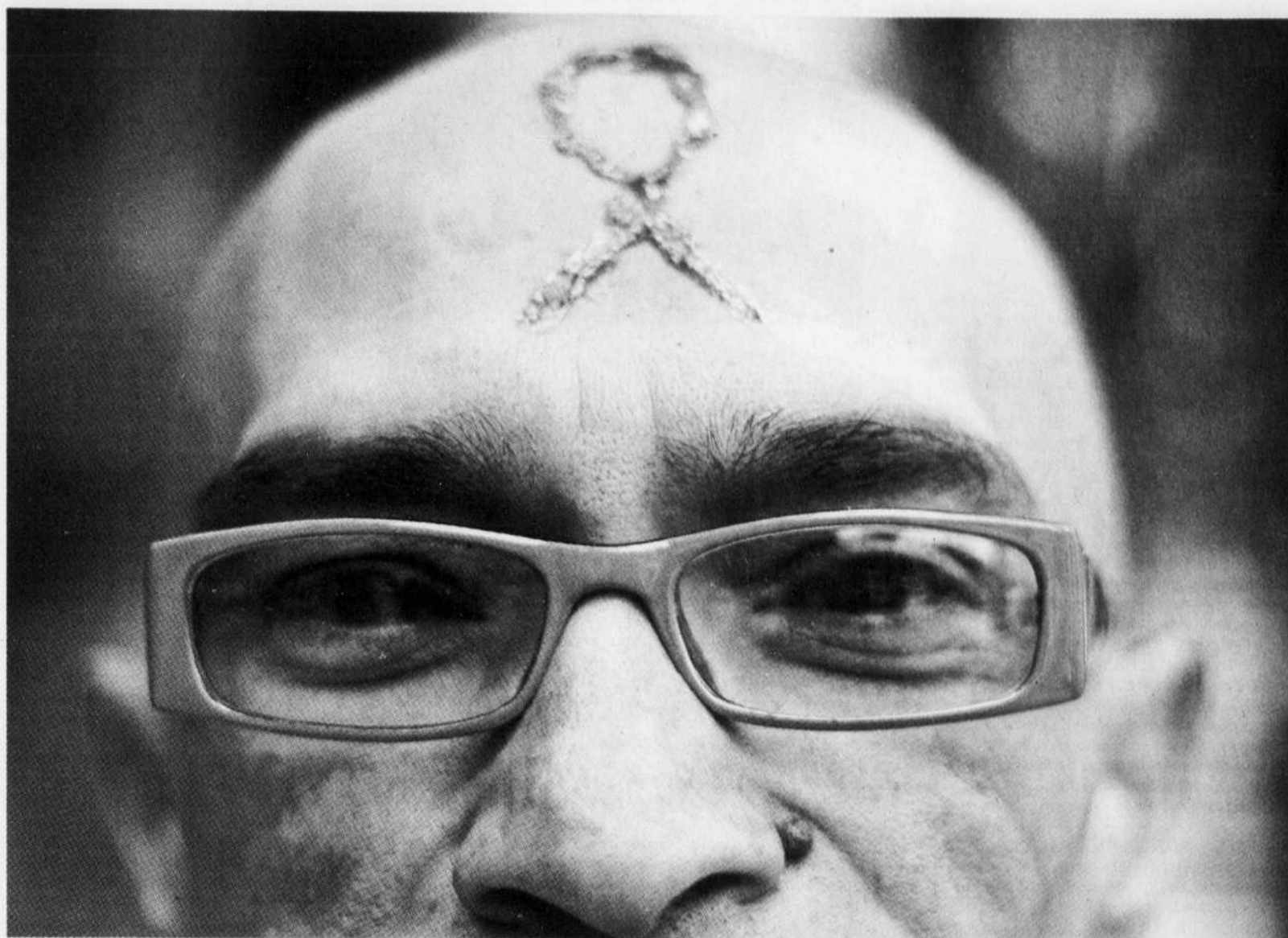
Tout dévoiler

Le dévoilement pour une personne vivant avec le VIH est un questionnement quotidien qui a des conséquences multiples. Peut-on obliger une personne séropositive à dévoiler son statut à son patron, à son syndicat? L'expérience nous dit que si elle le fait, dans la majorité des cas, elle perd son emploi (sous des prétextes fumeux, mais légaux) ou alors elle doit démissionner sous la pression du rejet. Même si la loi assure, en principe, que la discrimination des personnes séropositives au VIH est interdite où que ce soit dans notre Québec, si ouvert et tolérant, cette discrimination se glisse partout au quotidien.

Peut-on reprocher à une personne discriminée de se protéger par le silence, quand c'est la seule arme qui lui reste? Qui aurait l'idée de reprocher aux victimes de l'Holocauste d'avoir cherché à cacher leur statut (identité juive, tzigane, homosexuelle)? On ne dira bien sûr, à propos de cette comparaison, qu'elle est inconvenante, mais l'est-elle vraiment? À lire ou entendre les propos tenus sur le jugement du juge Bisson dans l'affaire de cette femme séropositive accusée d'avoir gardé le silence sur son statut, on peut affirmer qu'il ne fait pas bon d'être séropositive dans notre société et que la prochaine étape, après l'obligation du dévoilement, sera celle de l'obligation de la délation.

On fait grand cas partout du fait que le dévoilement de la personne séropositive dans le cas des rapports sexuels est totalement justifié. Ce dévoilement est souhaitable, tout le monde ou presque en convient, mais peut-on l'exiger? Sur cette question, nous avons pu lire dernièrement des propos déliants. Déliants parce qu'un tel dévoilement semble impliquer, pour ceux et celles qui l'exigent, que le VIH ne se transmettra plus comme par magie, déliants aussi parce qu'en supposant que la personne séropositive révèle son statut et que l'autre personne impliquée dans l'acte sexuel accepte d'engager la relation sexuelle (avec condom), qui peut nous assurer que la personne séropositive ne sera pas poursuivie par la suite? Qui croira-t-on alors? La personne séropositive ou l'autre personne qui se dira victime d'assaut par une personne atteinte?

Cet argumentaire est inepte. Si on veut absolument imposer cette règle aux personnes séropositives, il faudra alors les fichier (comme on s'approprié à le faire en France avec le fichier Edvige) et leur fournir des documents gouvernementaux officiels avec clause de non-responsabilité à faire signer avant toute relation sexuelle. La question qui se pose alors, qu'on le veuille ou non, est: faut-il remplacer le ruban rouge par l'étoile jaune, ce



ARCHIVES AGENCE FRANCE PRESSE

bout de tissu en forme d'étoile de David qui désignait les gens d'origine juive sous le régime nazi?

Le racisme séronégatif et ses conséquences

Oui, racisme séronégatif, puisqu'il faut bien l'appeler par son nom et qu'il pointe son nez un peu partout comme la bête nazie qui a réussi à s'étendre dans une indifférence complice de la part de tous les pays qui ont été si prompts à dire après coup «nous ne savions pas». Ce rejet a déjà des conséquences dramatiques dans notre société. Le «village» gai ou, pour poursuivre dans l'allégorie, le «ghetto» homosexuel a des taux d'infection de maladies sexuellement transmissibles qui se comparent au taux d'infection au VIH des pays endémiques. Pour quelles raisons? Sans avoir la tête à Papineau ou celle de Freud, on peut quand même supposer que le contexte de rejet systématique des personnes séropositives dans notre société encourage le déni et décourage les personnes à risque de se faire dépister.

Sans approuver les comportements à risque, on peut certes les comprendre dans un tel contexte. De plus, certaines personnes séronégatives semblent tenir pour acquis que le VIH ne les concerne pas personnellement, alors qu'il s'agit d'un virus et que, comme tout virus qui se respecte, il cherche à infecter le plus de gens possible, quelle que soit la gueule qu'ils aient. Vouloir rejeter toutes les responsabilités sur les personnes atteintes du VIH peut vous procurer un temps le sentiment d'être à l'abri, mais un virus n'est pas sensible aux sentiments ou aux arguments, qu'ils soient vrais ou faux; il est sensible aux comportements.

Pouvez-vous, en toute franchise, vous qui êtes si prompts à condamner les personnes séropositives, dé-

clarer n'avoir jamais eu de comportements à risque, être absolument certains de votre statut sérologique ou de celui de vos partenaires, au point de laisser la protection de votre santé sexuelle à la bonne volonté des autres?

Nous sommes individuellement responsables de nos comportements. On ne peut pas honnêtement accuser toujours le *fast-food* de risquer de nous faire grossir et obliger les grandes chaînes de *fast-food* à «dévoiler» officiellement qu'elles mettent notre santé en danger. Si l'on veut être en forme, on choisit d'en manger ou pas. De la même façon, si l'on veut éviter d'être séropositif au VIH, on se protège et on ne se fie pas uniquement au «dévoilement» forcé des personnes qui pourraient nous infecter.

Les personnes séropositives ont des droits et pas seulement des devoirs

Quand on n'aime pas le message, on attaque le message, c'est un comportement vieux comme le monde. Dans pratiquement tous les articles ou reportages sur le jugement du juge Bisson, les journalistes sont tombés à bras raccourcis sur le message qu'a tenté de faire passer Lyse Pinault, de la COCQ-sida.

Ce message est que chaque personne a le devoir de se protéger lors d'une relation sexuelle et que ce devoir n'appartient pas uniquement aux personnes séropositives. Le dévoilement de la séropositivité n'est pas une garantie de protection contre les infections, le condom l'est. Ce message est pourtant le même que celui de la Santé publique québécoise et de toutes les organisations internationales en matière de santé et de droits de l'homme. Nos grands journalistes ou chroniqueurs devraient réfléchir et se documenter avant de vilipender les personnes qui tentent de faire passer un message de santé publique universellement reconnu.

Dans les *Directives internationales sur le VIH/sida et les droits de l'homme* du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) et du Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), version consolidée 2006, Louise Arbour, haute-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, et Peter Piot, directeur exécutif du Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida, invitent les États à «réexaminer et réformer la législation relative à la santé publique pour s'assurer qu'elle traite de façon adéquate les questions de santé publique posées par le VIH, que les dispositions de la loi applicables aux maladies fortuitement transmissibles ne sont pas appliquées à tort au VIH et sont compatibles avec les obligations internationales en matière de droits de l'homme» ainsi qu'à «réformer la législation pénale et le régime pénitentiaire pour qu'ils soient compatibles avec les obligations internationales en matière de droits de l'homme et ne soient pas indûment utilisés dans le contexte du VIH ou à l'encontre de groupes vulnérables».

Il est grand temps que les responsables politiques en santé fassent entendre leur voix pour mettre fin à cette chasse aux sorcières qui vise les personnes séropositives du Québec. Le travail inlassable des organismes VIH-sida en matière de prévention et de protection des personnes atteintes est essentiel et doit être encouragé et reconnu. Mais au-delà de tout cela, les personnes séropositives du Québec doivent être rassurées. On doit leur dire qu'elles sont des Québécoises et des Québécois qui ont les mêmes droits que tout le monde, qu'elles ne sont pas des «exclues» qui ont l'obligation d'afficher leur statut sous peine d'être emprisonnées si elles ne le dévoilent pas. Sinon, le rejet «institutionnalisé» va s'installer. Sinon, le ruban rouge aura valeur d'étoile jaune.

Les quatre «sans» de Québec

NORMAND DUPONT, AUTEUR

Dédié au premier ministre du Québec, au maire de Québec et à tous ceux qui s'y reconnaissent.

I Sans fierté. On te dit d'être fier, de fêter. Fier d'avoir survécu surtout. Mais on omet volontairement de te dire à quoi nous avons survécu et contre quoi nous continuons de nous battre pour assurer notre survie. Aux Canadiens qui veulent nous étouffer linguistiquement et financièrement? Mais on n'oserait te le dire... Fier sois-tu que, sur nos 400 ans, on en ait passé 248 sous le joug de l'envahisseur? Fier d'avoir évolué au stade suprême d'État et de peuple tributaire qui ne se fait pas tirer dessus par le peuple maître, mais l'engraisse? Non, mon brave. D'autres s'occupent de mettre les drapeaux à ta place.

Voyons donc! Ne l'écoute pas. Sois fier et tais-toi! Bois et fête, c'est tout.

2. Sans déranger. C'est donc sans trop déranger, sans surtout bousculer l'ordre établi et qui nous fut imposé, qu'on te dit de célébrer. Sans couleur, sans saveur. Inodore et incolore tel un courant d'air qui passe. On te dit que c'est du respect. Respect envers les opinions de tes maîtres «et *rupuere sub ilis*». Empresse-toi de faire des cérémonies amérindiennes complètes à de faux dieux pour l'ouverture de la fête. Mais de grâce, ne fais pas une simple messe de ta religion, sois un peu plus ouvert et respectueux envers autrui, de grâce! Ne politise pas ce beau moment en dénigrant un système qui t'étouffe!

Voyons donc! Ne l'écoute pas. Sois fier et tais-toi! Bois et fête, c'est tout.

3. Sans patriotisme. C'est aussi par l'intermédiaire de la représentante de celle qui jadis tira à boulets rouges pendant deux mois sur cette ville que tu fêtes, que tu fais tes cérémonies officielles ici et outre-mer. Au fait mon ami, combien d'enfants et de femmes de ton peuple sont morts durant ces deux mois? Bof, me

dis-tu, vieilles histoires d'amers personnages! Tu fêtes ce qui fut il y a 400 ans, mais sans vouloir te rappeler ce qui fut, il y a 248 ans! Ou même il y a 27 ans. Serait-ce de la fête pour la victoire des Canadiens d'alors sur les Québécois de l'époque au mois de septembre qui vient? Pas de fonds d'Ottawa à l'horizon? La fête de Wolfe, c'est quand, mon ami?

Voyons donc! Ne l'écoute pas. Sois fier et tais-toi! Bois et fête, c'est tout.

4. Sans exister. On dit que, pour que les choses existent, on doit d'abord les nommer. Mon ami, tu ne nommes pas le peuple québécois. Tu ne nommes pas le pays du Québec. Tu ne nommes pas contre qui nous luttons afin de survivre depuis tant d'années déjà. Ce contre quoi nous survivons, c'est ce système dans lequel on nous a annexés de force au début et par coups d'État par la suite. Ce système dans lequel nous envoyons la moitié de notre argent en tribut aux Canadiens et dans lequel les annexistes veulent nous garder, mais se plaignent en même temps qu'ils n'ont pas d'argent! Tu deviens annexiste mon ami. Ta profondeur n'a d'égale que ton sommeil et ton inertie.

Voyons donc! Ne l'écoute pas. Sois fier et tais-toi! Bois et fête, c'est tout.

Moi, sur mon gobelet de bière en terre cuite, j'y ai inscrit ceci: Je suis! De sorte que je porte toujours à mes lèvres ce que mes ancêtres, qui sont venus il y a 344 ans, ont dit de leurs propres lèvres. Même quand je bois et fête, je me rappelle non seulement ce que je suis, mais ce que nous sommes, nous, Québécois. Je bois leur courage, leurs peines, mais aussi leurs rêves et leurs aspirations. Ils sont venus bâtir un pays, pas un État tributaire en perpétuelle servitude!

Dis-toi, mon ami, que lorsque tu te lèves debout, si les Canadiens se plaignent que cela les déséquilibre, ils n'avaient qu'à ne pas bâtir leur fédération sur ton dos!

Bon quatre «sans»-tième...

Avenir incertain pour la «dame de fer» argentine

MARIA HOTES
Montréal

La «crise du campo» place la présidente de l'Argentine, Cristina Fernandez de Kirchner, dans une situation délicate, trop délicate. L'Argentine n'est pas reconnue pour sa stabilité politique, bien au contraire. Le duo des Kirchner — son époux Néstor Kirchner présida le pays de 2003 à 2007 — devra-t-il quitter le pouvoir plus tôt que prévu? Rien n'est moins incertain. En fait, rien n'est jamais certain lorsqu'il s'agit de politique argentine. Les surprises sont toujours de mise. Les Argentins vont-ils sortir dans la rue, comme ils l'avaient déjà fait en décembre 2001, pour exiger la démission de Cristina?

Tel qu'on l'évoquait dans *Le Devoir* la semaine dernière, il s'agit effectivement d'un «coup dur» pour Cristina Fernandez. Les articles parus dans *La Nación* et *Clarín* (les deux journaux principaux de l'Argentine) récemment vont d'ailleurs dans le même sens. La division au sein du Partido Justicialista (PJ), parti issu du péronisme, n'est pas sans soulever un lot de questions sur l'avenir du gouvernement. L'union qu'avait réussi à créer Néstor Kirchner était-elle trop faible? La dynastie du couple Kirchner, qui s'était pourtant très bien annoncée avec une étonnante popularité, serait-elle en train de s'effondrer? Déjà?

Néstor Kirchner était vu, aux yeux de plusieurs, comme un «sauveur», car il avait réussi (le mot est peut-être trop généreux), tant bien que mal, à apaiser la crise économique de 2001-02 où plusieurs citoyens de la classe moyenne avaient été privés d'accéder à leurs comptes bancaires et où les ambassades étrangères recevaient un nombre considérable de demandes d'immigration. Durant ladite cri-

se, on entendait souvent des gens dire que la situation ne pourrait s'empirer. Le fond de l'abîme, en tout cas, n'était pas très loin.

Une fois le «climax» atteint, la situation ne pouvait que graduellement s'améliorer. Et «K» (l'un des surnoms qu'on lui a attribués sur la place publique) a au moins eu le mérite d'avoir réussi à sortir d'une situation d'impasse. La «générosité» de Kirchner aurait-elle nuï au projet «kirchneriste»? L'arrivée de Cristina était-elle souhaitable?

Cristina: une «dame de fer»?

Cristina Fernandez de Kirchner a voulu rester ferme sur «la question du campo» concernant l'augmentation de la taxe sur l'exportation du soja. Compte tenu de la gravité du conflit, notamment à cause de l'inflation qu'une telle annonce avait occasionnée, Cristina s'est montrée assez ferme. Assez ferme, oui, mais ce ne fut pas assez. Le rejet du projet de loi, concernant la hausse de la taxe, au Sénat (à cause du vote du vice-président) a fait tomber l'un des projets clés du mandat de la présidente.

Depuis, quelques députés du PJ ont quitté le parti, arguant, pour la plupart à tout le moins, que leurs différends avec l'orientation officielle du parti les empêcheraient de continuer à exercer leur fonction adéquatement. Si la tendance se maintient et que Cristina ne réussit pas à maintenir une certaine unité au sein de son parti, l'avenir de son gouvernement sera en danger.

S'il faut tirer des leçons de la crise économique de 2001-02, c'est bien que le décompte pour le gouvernement des K. est commencé. À moins que la scène politique argentine continue de nous surprendre, comme elle l'a si souvent fait, Cristina aura de la difficulté à surmonter cette défaite politique. Assisterons-nous à la chute du couple K? C'est à suivre.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise; Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandree Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoit Munger (responsable du site Internet), Emilie Folie-Boivin, Vincent Cauchy (communis internet), Laurence Clavel (pupitre), Philippe Papineau (pupitre), Louise-Madeleine Rioux Soucy (Santé), Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (cartooniste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correcteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti (directeur), Manon Derome, Olivier Spélie (Québec), Monique Béherer (Ottawa). LA PUBLICITÉ Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bossé. LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zémaitis, Olivier Zaida. INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc, Jean-Robert Divers (responsable promotion). L'ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furuy, Ghislaine LaFleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chervier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

CANNON

Chez les « mandarins les plus Trudeauistes des Affaires étrangères », la doctrine Gérin-Lajoie est une « hérésie »

SUIVE DE LA PAGE 1

une éventuelle entente sur la reconnaissance mutuelle des acquis et des compétences entre le Québec et la France, et même qu'il « l'appuyait ». En marge du caucus conservateur qui se tient à Lévis jusqu'à aujourd'hui, il a précisé que le fédéral « ne fera pas d'urticaire » si un tel accord est conclu, faisant l'éloge de « l'autonomie » des provinces et précisant que chacune d'elles pourrait bénéficier du même traitement, du moment que le partage de pouvoirs défini par la Constitution est respecté.

Le cabinet de Stephen Harper a cependant nié, contrairement à ce que des médias torontois ont laissé entendre, qu'un accord — « a new deal » — était en négociation avec les provinces pour donner une reconnaissance formelle à ce prolongement international des compétences des provinces. Après plusieurs courriels dans lesquels *Le Devoir* lui demandait quelle forme pourrait prendre cette « nouvelle entente », l'attaché de presse de M. Harper, Dimitri Soudas, a fait parvenir cette phrase sibylline: « Ce que nous faisons, c'est respecter l'entente originale de la fondation du Canada, comme nous le faisons depuis que nous avons été élus, en pratiquant un fédéralisme d'ouverture et en respectant les compétences des provinces. »

Défaite des Trudeauistes

Hugo D'Amours a tenu à qualifier d'« intéressante » la reconnaissance sans équivoque, par le fédéral, que les provinces pouvaient avoir des relations internationales dans leurs champs de compétence. Ce ne fut pas toujours le cas, a-t-il rappelé, même si l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta, entre autres, sont, à l'instar du Québec, actifs sur la scène internationale depuis longtemps. En matière d'éducation, les premières ententes bilatérales Québec-France remontent au début des années 60. Jean Charest et son homologue français François Fillon ont réitéré, au début du mois, leur volonté de signer l'entente sur la main-d'œuvre en octobre lors de la visite du président Nicolas Sarkozy.

Une source au ministère des Relations internationales a expliqué que, pour plusieurs dans les officines fédérales, notamment chez les « mandarins les plus Trudeauistes des Affaires étrangères », la doctrine Gérin-Lajoie est une « hérésie ». La négociation de traités et d'ententes internationales doit être l'apanage exclusif d'Ottawa, croient-ils. La sortie de Lawrence Cannon signifierait, d'une part, que cette thèse bat de l'aile dans l'appareil fédéral et, d'autre part, que les conservateurs reprennent une position défendue depuis longtemps par les premiers ministres des provinces lors de leur rencontre estivale du Conseil de la fédération.

L'ADQ se réjouit

Dans les rangs de l'opposition officielle adéquate, on se réjouissait hier de voir que le « discours de l'autonomie semble prendre racine au Canada », selon les mots d'un membre influent de l'entourage de Mario Dumont avec qui *Le Devoir* s'est entretenu hier. Celui-ci a aussi salué la « reconnaissance sans ambiguïté » de la doctrine Gérin-Lajoie. Peu surprenant, a-t-il souligné, de la part de Lawrence Cannon, ancien ministre libéral qui s'était déclaré favorable au rapport Allaire. Ce document du PLQ, adopté en 1991, réclamait, dans l'après-Meech, le « rapatriement » au Québec d'une vingtaine de pouvoirs détenus par Ottawa. M. Cannon avait qualifié ce rapport — à la source du schisme qui a conduit à la création de l'ADQ — de « proposition extrêmement intéressante et logique ». « Nous allons l'appuyer, du moins dans ma circonscription », avait-il soutenu en janvier 1991.

Ainsi, à l'ADQ, on s'explique mal la fermeté de Lawrence Cannon à l'égard d'une réouverture de la Constitution canadienne, modifiée en 1982 sans l'assentiment du Québec, a-t-on rappelé. L'opposition officielle croit que l'on devrait ajouter la reconnaissance de la nation québécoise à l'article 27 (celui portant sur le multiculturalisme). Au reste, le conseiller adéquate souligne que, pour ce qui est de l'encadrement du pouvoir de dépenser, « on attend toujours » que le fédéral bouge. « On n'a pas vu l'ombre d'un texte encore », a déploré le conseiller.

Ancien président de l'ADQ, le politologue Guy Laforest estime que la notion de fédéralisme d'ouverture, qui a permis aux conservateurs de remporter plusieurs sièges au Québec, semble « s'esouffler ». Les promesses remplies jusqu'à maintenant relèvent souvent de l'ordre symbolique (telle la motion sur la nation et l'entente sur la participation du Québec à l'UNESCO). D'où l'intérêt pour le gouvernement Harper de valoriser « l'autonomie » des provinces.

Certains observateurs font remarquer que, contrairement à ce qu'il prétend, le gouvernement Harper a enfreint à plusieurs reprises les principes du partage des pouvoirs. Notamment en matière de santé, une compétence exclusive des provinces: le fédéral a créé la Commission canadienne de la santé mentale; il a mis sur pied une fiducie de 300 millions de dollars pour un programme de vaccination des femmes contre le virus du papillome humain; il a créé le Conseil national des aînés; il finance depuis 2006 le Partenariat canadien contre le cancer; il finance une Stratégie canadienne en matière de santé cardiovasculaire. Pour plusieurs de ces nouvelles structures, le Québec réclame sa part de financement.

Le Devoir
Avec la Presse canadienne



Lorsque Dubois a réussi à remonter à 5-5, Kirilenko (ci-dessus) a perdu son sang-froid.

DUBOIS

SUIVE DE LA PAGE 1

en raison d'une blessure alors qu'elle tirait de l'arrière 4-2 au deuxième set.

Mais hier, c'était une autre affaire. Kirilenko n'allait pas lâcher le morceau aussi facilement. Même qu'on attendait plutôt le contraire, soit une sortie honorable de Dubois face à Kirilenko, une athlète de 21 ans qui a battu trois joueuses du top 10 mondial dans les trois dernières années.

« Ça a été une grosse bataille aujourd'hui. C'est une top 20 mondiale, et elle a bien joué », a concédé Dubois. Gagnante des tournois d'Estoril et de Barcelone cette année, Kirilenko semblait nettement plus à l'aise que Dubois pour monter au filet et saisir des coups à la volée. Sa puissance de frappe a également donné du fil à retordre à Dubois qui, par moments, retournait mollement les boulets verts expédiés par la Russe. « C'est une très bonne joueuse, elle a gagné deux tournois de la WTA cette année. C'est sûr qu'elle a joué un bon match, elle avait de très bons coups. Ce n'est pas pour rien qu'elle est classée aussi haute en ce moment », a reconnu Dubois.

Après un passage à vide au deuxième set, au cours duquel elle semblait condamnée à suivre tant bien que mal le rythme imposé par Kirilenko, Dubois s'est reprise en main au troisième set, en comblant un déficit de 2-1 pour prendre les devants 3-2. Pour elle, il n'était pas question de concéder la victoire.

Acculée au pied du mur alors qu'elle tirait de l'arrière 4-5, Dubois n'a rien perdu de sa confiance. Même dans les moments critiques, elle était persuadée qu'elle pouvait l'emporter. « Je me suis dit, je ne laisserai au-

cune pensée négative me déconcentrer, je suis toujours restée positive. Je savais que j'étais capable de gagner ce match-là, même avec un déficit de 4-5 », a-t-elle dit.

Lorsque Dubois a réussi à remonter à 5-5, Kirilenko a perdu son sang-froid. Elle a commis plusieurs fautes non provoquées dans les moments cruciaux du match alors que la victoire était à sa portée.

Pour la suite du tournoi, la jeune Dubois entend jouer avec la même fougue. « Mon plan de match, c'est d'être agressive et de continuer à frapper ».

La numéro 1 mondiale, Ana Ivanovic, a par ailleurs réussi son entrée en scène. A son premier match du tournoi, la Serbe l'a facilement emporté 6-3, 4-6 et 6-3 contre la Tchèque Petra Kvitová, en s'illustrant notamment avec un service expédié à 170 km/h.

Six autres têtes de série, la Suisse Patty Schnyder, les Russes Anna Chakvetadze, Dinara Safina et Nadia Petrova et la Bulgare Victoria Azarenka ont accédé aux huitièmes de finale. La sixième, Marion Bartoli, a obtenu un laissez-passer après que son adversaire, la Russe Alisa Kleybanova, eut déclaré forfait en raison d'une blessure. La 15^e tête de série, Flavia Pennetta, a été bousculée par la très jeune Michelle Larcher de Brito, 16^e au classement de la WTA. La Portugaise de 15 ans l'a emporté 6-3, 0-6, 6-3 contre l'Italienne, pourtant classée 18^e au monde. L'Autrichienne Tamara Paszek et la Japonaise Ai Sugiyama ont aussi gagné leurs matches respectifs.

La troisième joueuse au monde, Maria Sharapova, devait se mesurer à la Polonaise Marta Domachowska en soirée.

Le Devoir

LAPOINTE

SUIVE DE LA PAGE 1

Tout le monde dit que c'est prêt: le metteur en scène Claude Poissant a l'affaire bien en main, le « chef de projet aux arrangements musicaux », Philippe Brault, est plus rassuré que dans tous ses autres projets avec Lapointe parce que le spectacle entier a été répété des tas de fois pour changer, la scénographe Geneviève Lizotte est contente, le chorégraphe Frédéric Gravel sait où son monde va, et ainsi de suite. « Pour une fois, j'ai été brillant, lâche Lapointe en rigolant. Je me suis entouré. En fait, ça n'a rien à voir avec ma brillante, c'est un show qui on a travaillé comme au théâtre, et au théâtre, on est plusieurs ». A ses précédents coups d'éclat aux FrancoFolies, l'étonnant Pépiphonique en 2005, le double *Pierre Lapointe voit bleu* / *Pierre Lapointe voit rouge* en 2006, l'extraordinaire spectacle symphonique de l'an dernier sur la grande scène de la Catherine, la méthode Dieu le père était privilégiée: Lapointe était omniprésent, pour ne pas dire omniscient, s'occupant de tout, tout, tout, ou peu s'en faut. « Je ne me posais pas la question de la délégation des tâches. J'avais mon idée et j'y allais. Vingt minutes avant les shows, je réglais des détails de mise en scène. Un stress effrayant ».

Lapointe évoque sa rencontre avec Claude Poissant au moment de *Pépiphonique*. « Il était venu voir le show et m'avait demandé qui avait fait la mise en scène. Je lui ai dit que c'était moi. Il m'a dit que j'étais malade! » Pouffé de rire au bout du fil. « C'était vrai ». Le malade s'est soigné: pas le choix, ce coup-ci, c'était collaborer ou périr. « Mutantés m'a guéri, je pense. Je ne parle plus de mon show, je parle de notre show. C'est ça que ça te fait, une production de type théâtral. Ça te sort de toi. Si l'y a un stress, un problème à régler, au lieu d'en parler à gauche et à droite, j'en parle à Claude. Il y a un responsable par département. C'est banal, tout ça, c'est l'enfance de l'art, mais moi, c'est la première fois que je vis ça. Je découvre que je n'ai pas vingt bras et quatre têtes ». De sorte que, gigantesque bête ou pas, audace multidisciplinaire ou non, c'est gérable. « Même si la production est démentiellement grosse par rapport à ce que j'ai fait avant, j'ai quand même un sentiment de... légèreté ».

En clair, Pierre Lapointe flotte. Lévitte. Capote et clapote. « Je trippie, tu peux pas savoir. Moi, quand je commence un projet, tout est dans ma tête. Je le vois. Et puis là, ce que je voyais, d'autres l'ont réalisé pour moi, pas seulement avec moi. C'était comme s'ils avaient visité l'intérieur de ma tête et qu'ils étaient partis chacun de leur côté concrétiser ma vision. Quand j'ai vu les premières maquettes du décor de Geneviève Lizotte, quand Pascal Grandmaison nous a montré son clip promotionnel, quand on a vu le logo du spectacle, tout ça la même semaine, c'était incroyable. Super fascinant. C'était parfaitement cohérent ». Ils avaient tous compris la même chose et l'avaient appliquée dans leur champ d'expertise: au théâtre, c'est comme ça au moins depuis le temps de Louis Jovet, mais pour un chanteur pop, habitué à travailler au-dessus des épaules du réalisateur, de l'ingénieur du son et des musiciens, c'est un « lâcher-prise » d'abord inquiétant, puis libérateur et grisant. « Le p'tit gars en moi qui rêvait de faire des shows, des shows extraordinaires comme ceux de Diane Dufresne, il rêve éveillé. C'était possible, finalement. Mais pas tout seul ».

La belle inconnue

Remarquez, cette conversation, à l'instar des conversations avec les collègues, a ceci de particulier

qu'elle tourne autour du sujet sans l'aborder vraiment, comme si on marchait autour de Wilfrid sans jamais y pénétrer. Mutantés, malgré la bande-annonce de Grandmaison, malgré les indices saupoudrés depuis des mois, on n'en sait fichtre foutre rien. Je cite le communiqué: « Concrètement? Nous ferons connaissance avec un jeune mutant, ses états d'âme et sa quête du bonheur, par le biais d'une œuvre poétique chargée d'émotion et truffée de chansons originales [rien que des chansons nouvelles, en fait]. Mêlant plusieurs formes d'expression, Mutantés se veut une création scénique totalement imprévisible, un spectacle-concept multidisciplinaire loin du spectacle traditionnel. Les chansons seront présentées dans le cadre d'une mise en scène suggérant une histoire plus sentie que racontée, qui laisse place au chant, à la danse, et surtout à une douzaine de comédiens-chanteurs, chœur vivant et constant du spectacle, un clin d'œil à Michel Tremblay et au théâtre grec ».

Autant dire qu'on arrivera à Wilfrid vierges, 3000 âmes nues chaque soir, avec pour seule certitude l'envie de partir à l'aventure avec Pierre Lapointe, motivée par les équipées des dernières années. Ce sera tout sauf la même chose que les fois d'avant, et c'est déjà une sacrée promesse. « Je n'ai pas seulement une totale confiance dans les gens avec qui je travaille, mais aussi dans le public. Geneviève Lizotte m'a dit que ce serait un show exigeant pour le public, et elle pensait me faire de la peine en me disant ça, mais j'étais tellement content! Oui, il n'y a aucune chanson connue; oui, c'est pointu; oui, ça demande de l'attention; oui, tout ne sera pas compréhensible; mais c'est ça qui est bien. Moi, je vais au théâtre pour être bouleversé, changé, pour que ça me fasse travailler par en dedans. J'espère que Mutantés donnera aux 12 000 personnes qui assisteront au spectacle de telles sensations. Peu importe si vous n'allez jamais au théâtre, peu importe si vous avez ou pas un bagage culturel hallucinant. C'est pas parce qu'on n'a pas un bagage culturel hallucinant qu'on est naïfs. C'est pas parce qu'on ne comprendra pas tout qu'on ne pourra pas trouver ça beau ».

Difficile d'imaginer ce que Pierre Lapointe fera ensuite. Tous ces spectacles créés pour les FrancoFolies, auxquels il faut ajouter les différentes moutures du spectacle de l'album *La Forêt des mal-aimés* et la mémorable alliance d'un soir avec le Consort contemporain du Québec au Coup de cœur francophone, se sont vécus dans une sorte de surenchère de l'extraordinaire. Comment aller plus loin, plus haut? « Un show solo piano dans une petite salle peut aussi être extraordinaire. Aussi extraordinaire que de jouer avec 80 musiciens devant des centaines de milliers de personnes. Ce n'est pas une question de dimension. Mutantés, de toute façon, ce n'est pas un « think big », ce n'est pas Elvis Gratton. Je ne suis pas un vendeur de chars. C'est un spectacle comme les gens n'en ont pas vu souvent, tout simplement, et ça me fait tripper de penser qu'on me suit là-dedans, à l'aveugle. » Petit gloussement de plaisir au bout du fil. « Je suis un gars qui organise un gros « surprise party » pour 12 000 personnes ».

Collaborateur du Devoir

MUTANTÉS

Création de Pierre Lapointe, spectacle présenté à la salle Wilfrid-Pelletier de la PdA ce soir et demain à 20h, ainsi que samedi à 18h et à 21h30.

PÉKIN

« Notre promesse était que les journalistes pourraient se servir d'Internet pour leur travail pendant les Jeux olympiques. Et nous leur avons donné suffisamment d'accès pour cela. »

SUIVE DE LA PAGE 1

aussi été informé que certains responsables du CIO ont négocié avec les Chinois le blocage de certains sites sensibles. « Si vous avez été induits en erreur par ce que je vous ai dit concernant un accès libre à Internet, alors je vous présente mes excuses », a-t-il ajouté en promettant de soulever la question auprès des autorités chinoises.

Lors d'un entretien avec l'Agence France-Presse il y a deux semaines, le président du CIO, Jacques Rogue, s'était pourtant félicité de la liberté accordée par les autorités chinoises à la presse étrangère.

Les responsables chinois « ont toujours fait clairement savoir que l'accès à certains sites posait problème et nous travaillons avec eux pour nous assurer que les médias aient le moins de restrictions possible », a expliqué Giselle Davies, la porte-parole du CIO, manifestement embarrassée. « Il serait incorrect de dire que nous savions à l'avance que la Chine allait restreindre l'accès à certains sites, et nous poussons pour que ces restrictions soient levées », s'est-elle cependant défendue. Elle a ensuite déclaré que le CIO avait cru que Pékin parlait seulement de sites pornographiques ou pouvant porter atteinte à la sécurité nationale.

La Station Radio-Canada, qui n'est pas actuellement visée par les mesures restrictives, avait connu des problèmes de censure il y a quelques mois. Le site Radio-Canada.ca avait été rendu inaccessible dans l'empire du Milieu entre août 2007 et avril 2008 et son pendant anglophone CBC.ca, entre janvier et avril 2008. La mesure a été levée pour les deux sites le 11 avril, quelques jours après que le président de la SRC eut envoyé une lettre aux autorités chinoises, a indiqué hier Marie Tétrault, porte-parole du service des nouveaux médias à la société d'Etat. La chaîne francophone comptera 107 employés à Pékin pendant les Jeux et l'anglophone, 132.

Un porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères a confirmé mardi en conférence de presse que les sites Internet associés à la « secte » Falun Gong avaient été bloqués « conformément à la loi », rapport hier le quotidien britannique *The Guardian*. Le fonctionnaire a toutefois assuré que les journalistes étrangers auraient « un accès régulier à l'information en Chine durant les Jeux olympiques ».

« Notre promesse était que les journalistes pourraient se servir d'Internet pour leur travail pendant les Jeux olympiques. Et nous leur avons donné suffisamment d'accès pour cela », a par ailleurs dit un responsable du comité organisateur des Jeux, Sun Weid.

Amnesty International a publié lundi un rapport très critique à l'égard de Pékin, accusant les « autorités d'utiliser les Jeux olympiques comme un prétexte visant à perpétuer, et dans certains cas à intensifier, les politiques et les pratiques en vigueur conduisant à de sérieuses violations des droits de l'homme ». Le lendemain, le ministère chinois des Affaires étrangères rejetait ce rapport, le jugeant « tendancieux ».

« Les Chinois bloquent régulièrement des sites Internet. Je ne vois pas pourquoi ils auraient jugé prudent de rendre tous les sites accessibles à ce moment-ci. Ils sont préoccupés par leur image et tiennent à contrôler l'information », croit Kimberly Manning, professeure de science politique à l'université Concordia.

« Ils ont surtout peur que la politique ne détourne l'attention accordée aux activités sportives. Ils prennent le risque de provoquer une réaction momentanée, misant sur le fait que la mémoire est courte, poursuit la sinologue. Même si je n'approuve pas cette tactique, je crois que le risque est calculé. Bien des choses vont se produire d'ici la fin des Jeux et les autorités chinoises font tout pour empêcher les manifestations. Si elles n'y parviennent pas et que les journalistes étrangers sont empêchés de couvrir les événements, l'image du pays à l'étranger pourrait cependant souffrir à long terme ».

Les autorités chinoises s'étaient montrées très transparentes dans la foulée du récent tremblement de terre au Sichuan. Cela ne les a pas empêchées de serfer la vis à de nombreux contestataires.

A ce sujet, Amnesty International signale notamment des arrestations d'activistes qui prennent la défense de Pékinois expulsés de leur logis dans le cadre de la modernisation des vieux quartiers de la capitale.

Afin de concrétiser ses promesses faites en 2001, le gouvernement chinois avait adopté une loi, début 2007, permettant aux journalistes étrangers de mener des enquêtes et des entrevues sans autorisation préalable, tout en précisant que les articles publiés ne devaient pas « menacer la sécurité nationale de la Chine, sa réputation, ses intérêts, et ne pas fragiliser la stabilité sociale ».

Sur son site Internet, l'organisation Reporters sans frontières s'est dite « écarvurée par l'attitude du CIO » tout en dénonçant « le cynisme des autorités chinoises qui, une fois de plus, ont menti ». RSF, qui dénonce régulièrement l'autocensure que doivent déjà pratiquer les quelque 17 millions de blogueurs chinois, suggère aux journalistes accrédités à Pékin d'utiliser « des moyens de contournement [de la censure] en ligne ».

Le verrouillage de sites Internet en Chine a aussi suscité hier des réactions politiques aux Etats-Unis. La Maison-Blanche a estimé que « la Chine n'a rien à craindre d'un accès plus grand qui serait donné à Internet ou à la presse, ou de davantage de liberté religieuse et de liberté humaine et de davantage de droits de l'homme ». Sans se référer explicitement aux derniers développements, les élus à la Chambre des représentants ont de leur côté adopté une résolution demandant à Pékin de cesser de violer les droits de l'homme et de retirer leur soutien aux gouvernements du Soudan et de la Birmanie, en accord avec « les traditions olympiques de liberté et d'espoir ».

Le Devoir
Avec l'Agence France-Presse, Reuters,
Le Monde et Libération

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés

au 2050, rue De Bleury, 9^e étage,

Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts

Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courrier abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390